Nations Unies S/PV.7633



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7633e séance
Vendredi 26 février 2016, à 10 h 10
New York

Président :	M. Ramírez Carreño	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

16-05218 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

La République bolivarienne du Venezuela voudrait commencer cette intervention en remerciant publiquement tous les membres du Conseil et leurs délégations de l'appui qu'ils nous ont apporté dans l'exercice de nos fonctions à la présidence du Conseil durant le mois de février. Nous tenons également à remercier publiquement tout le personnel du Secrétariat du Conseil de sécurité, en particulier M. Movses Abelian, ainsi que les interprètes, les techniciens et les autres membres du personnel d'appui, qui nous ont offert leur pleine coopération durant notre présidence.

Le mois de février a été un mois très chargé et nous sommes prêts à passer le flambeau à notre frère, le représentant de l'Angola, le 29 février à minuit, comme le veut la pratique. Nous avons promu un esprit constructif et de transparence dans le cadre de nos travaux ce mois-ci, au cours duquel se sont tenues plus de 21 séances sous divers formats, parmi lesquelles trois débats, dont deux débats publics ouverts à la participation de tous les Membres. Nous avons tenu 20 consultations et adopté six résolutions, sept déclarations à la presse et une note du Président. En outre, nous avons fait le point sur 14 points dans le cadre des consultations, au titre des questions diverses.

S'agissant des débats qui se sont tenus ce mois-ci, nous voudrions d'abord évoquer le dernier débat, tenu le 11 février 2016 (voir S/PV.7620), qui a porté sur les méthodes de travail des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, en particulier les comités des sanctions. Il s'agit d'une séance très importante pour la dynamique des travaux du Conseil de sécurité car elle nous a permis, pour la première fois, d'entendre les points de vue des pays qui font ou ont fait l'objet de sanctions imposées par l'ONU et les présidents et anciens présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment les comités des sanctions, ainsi que les pays qui ont participé à l'examen de haut niveau des sanctions de l'ONU en 2015.

Ce débat a donné lieu à une note du Président du Conseil de sécurité sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, qui a été publiée sous la cote S/2016/170 et qui a été distribuée le 22 février 2016, par laquelle les membres du Conseil ont convenu de mettre en œuvre les mesures suivantes.

Premièrement, accroître la transparence du fonctionnement des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment en encourageant les présidents de tous les organes subsidiaires à organiser, selon qu'il convient, à l'intention des États qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité, des réunions d'information interactives et à s'efforcer d'exploiter toutes les autres possibilités offertes aux non-membres de contribuer à leurs travaux. Il faut également encourager les présidents à fournir au Conseil des informations, notamment sur les rapports pertinents, lors de ses séances publiques, selon qu'il conviendra; et les encourager, selon qu'il conviendra, à fournir un bref résumé des principales réunions des organes subsidiaires du Conseil aux pays non-membres, notamment par des communiqués de presse. Il convient en outre de demander au Secrétariat d'annoncer l'ensemble des réunions et des ordres du jour provisoires des organes subsidiaires du Conseil (dans le Journal des Nations Unies et sur les sites Web des organes subsidiaires) et d'encourager les présidents à recueillir les vues des États membres touchés ou concernés et à promouvoir l'ouverture rapide d'un dialogue régulier entre ceux-ci et les équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts concernés pendant toute la durée de leur mandat. Par ailleurs, il faut encourager les présidents à continuer de se rendre régulièrement dans les régions concernées par leurs activités pour recueillir les vues des États concernés directement ou indirectement, engager le dialogue avec eux et expliquer et promouvoir les objectifs inscrits au mandat des organes subsidiaires. Enfin, il faut encourager le Secrétariat à continuer de faire traduire toutes les listes des personnes et entités frappées par des sanctions de l'ONU dans toutes les langues officielles de l'Organisation et à continuer de veiller à ce que les informations publiées sur les sites Web des organes subsidiaires du Conseil soient exactes et à jour dans toutes les langues officielles de l'Organisation, y compris les rapports établis par des équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts.

Deuxièmement, améliorer la procédure de sélection des présidents, notamment en mettant en place une procédure informelle à laquelle participeraient tous les membres du Conseil afin que les présidents des organes subsidiaires soient sélectionnés de façon équilibrée, transparente, efficace et sans exclusive et en encourageant la nomination rapide des présidents des organes subsidiaires. À cette fin, les membres du Conseil entameront la procédure informelle de consultation mentionnée dans la note du Président du Conseil de sécurité en date du 17 décembre 2012 (S/2012/937) aussitôt que possible après chaque élection de membres du Conseil de sécurité.

Troisièmement, il importe de mieux préparer les présidents d'organes à leurs fonctions, premièrement en reconnaissant l'appui fourni par le Secrétariat aux présidents nouvellement nommés et en lui demandant de réfléchir à de nouvelles mesures visant à fournir aux nouveaux présidents et à leurs équipes des informations supplémentaires sur les travaux des différents organes subsidiaires du Conseil, tant sur le fond que sur la méthodologie; deuxièmement, en encourageant les présidents sortants à transmettre à leurs successeurs, à l'oral comme à l'écrit, des informations relatives aux travaux accomplis au cours de leur mandat; et troisièmement, en encourageant les présidents nouvellement nommés à se mettre rapidement en contact avec les équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts.

Quatrièmement, il faut améliorer l'interaction et la coordination entre les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, ainsi qu'entre les organes subsidiaires et le Conseil dans son ensemble, notamment : premièrement, en encourageant tous les présidents, et notamment ceux qui président des organes dont la mission et la portée géographique sont similaires, à se réunir régulièrement pour discuter de leurs préoccupations communes, des pratiques de référence à mettre en place et des moyens d'améliorer la coopération, et en demandant au Secrétariat de faciliter ces réunions; et deuxièmement, en encourageant les membres du Conseil à promouvoir une plus grande coordination entre le Conseil et ses organes subsidiaires lorsqu'il examine des thèmes précis ou des situations propres à des pays particuliers.

Cinquièmement, les membres du Conseil de sécurité continueront d'étudier les moyens d'améliorer les travaux des organes subsidiaires du Conseil.

Le Venezuela se félicite d'avoir promu la tenue de ce débat, qui contribuera à améliorer le fonctionnement des organes subsidiaires du Conseil du point de vue de la transparence, de la coordination et de la démocratie.

Nous souhaitons également mentionner la tenue le 15 février du débat public (voir S/PV.7621) sur le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en tant qu'élément fondamental du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Plus de 70 représentants d'États Membres et observateurs permanents auprès de l'ONU ont participé à ce débat, qui s'est tenu le 15 février et a été présidé par la Ministre des relations extérieures de mon pays. À cette occasion, les États Membres et observateurs ont fait part de leurs positions en ce qui concerne le respect des buts et principes énoncés dans la Charte. Il est apparu clairement que pour garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il fallait promouvoir activement les buts et principes énoncés dans la Charte, mais également respecter et appliquer ses dispositions. Les buts et principes – notamment la souveraineté, l'égalité des États, la non-ingérence, le règlement pacifique des différends et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des pays – sont des éléments fondamentaux indispensables pour garantir la pleine application des dispositions de la Charte des Nations Unies. Ils sont essentiels au règlement pacifique des différends et constituent donc le moyen de garantir la paix et la sécurité internationales.

Dans le même ordre d'idées, nous avons affirmé avec force que les atteintes à la souveraineté et à l'indépendance des États, l'ingérence dans les affaires intérieures des pays, la promotion et l'utilisation de la guerre comme instrument de politique extérieure, entre autres, représentent des menaces à la coexistence pacifique des nations. Un grand nombre d'orateurs ont souligné qu'il fallait privilégier le recours aux moyens prévus à l'Article 33 de la Charte et que les États devaient s'abstenir d'adopter des mesures coercitives dans le contexte de conflits qui ne représentent pas des menaces à la paix et à la sécurité internationales. De même, l'accent a été mis sur le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. On s'est également félicité de la création de synergies avec les organismes des Nations Unies à cette fin.

Le deuxième débat public (voir S/PV.7629) organisé durant notre présidence a porté sur la consolidation de la paix après les conflits et l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Les positions

et les observations formulées durant ce débat vont contribuer à alimenter le processus de consultation en cours à l'ONU en vue d'améliorer l'efficacité de l'action menée par l'Organisation en matière de prévention des conflits, de reconstruction des États et de maintien d'une paix durable. Entre autres grandes conclusions de ce débat, on peut signaler la nécessité de garder à l'esprit le fait que les activités de consolidation de la paix visant à prévenir l'apparition, la réapparition ou la poursuite d'un conflit armé exigent de prendre des mesures à court et à long terme pour venir en aide aux sociétés qui sont plongées dans un conflit ou qui sortent d'un conflit.

Les participants ont réaffirmé que la consolidation de la paix exigeait l'attention politique et un appui financier durables de la part de l'Organisation, même une fois que les opérations de maintien de la paix ont quitté le théâtre des opérations. À cet égard, il est fondamental de régler les problèmes socioéconomiques, de permettre à la population de subvenir à ses besoins et d'asseoir les bases d'une croissance économique large et sans exclusive, qui est un élément fondamental de tout processus de consolidation de la paix.

Il a été souligné sur ce point également que l'examen du dispositif de consolidation de la paix en cours au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale nous appelle à aborder la consolidation de la paix sous un angle plus large et avec une détermination plus forte. Il nous faut maintenant définir une nouvelle orientation, non seulement en ce qui concerne le dispositif en soi, mais également pour ce qui est de l'approche de la consolidation de la paix suivie par le système des Nations Unies dans son ensemble. Les orateurs ont en outre mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la consolidation de la paix.

Par ailleurs, sur la question de la non-prolifération des armes de destruction massive, il convient de signaler que les membres du Conseil ont tenu des consultations à huis clos le 7 février suite au tir par la République populaire démocratique de Corée d'un missile transportant un satellite d'observation terrestre, tir qui a été effectué au moyen de la technologie des missiles balistiques, en violation des sanctions en vigueur. Les membres du Conseil ont condamné ce tir à l'unanimité dans une déclaration à la presse, soulignant qu'il constituait, au même titre que tous les autres lancements effectués par ce pays au moyen de la technologie des missiles balistiques, une violation des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013). Les membres du Conseil ont réitéré leur intention d'adopter de nouvelles mesures importantes par le biais d'une résolution du Conseil de sécurité en réaction au lancement de ce missile et au nouvel essai nucléaire réalisé par la Corée du Nord le 6 janvier.

En outre, durant notre présidence du Conseil, nous avons également porté une attention particulière à la question palestinienne pour répondre à l'exigence de la majorité de la communauté internationale, conformément aux responsabilités conférées au Conseil par la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit donc prendre les devants et s'employer à régler la question palestinienne avec détermination et un vrai sens de la justice. À cet égard, nous avons organisé des consultations à trois reprises sous l'intitulé « Questions diverses » pour nous pencher sur cette question. L'absence de volonté politique de certains acteurs au sein du Conseil de sécurité de régler la question palestinienne a jusqu'à présent empêché de trouver une solution définitive à ce conflit qui dure depuis plus de 60 ans. Nous regrettons que les appels du Conseil à mettre fin à l'occupation illégale et aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par la Puissance occupante à l'encontre des populations des territoires palestiniens, ainsi que les appels lancés aux parties pour qu'elles reviennent à la table des négociations, ne se traduisent pas par des mesures concrètes permettant de régler cette situation complexe.

Le 25 février, nous avons organisé des consultations sur la situation humanitaire dans les territoires occupés de Palestine, en Cisjordanie et tout spécialement à Gaza, avec un accent particulier sur les enfants victimes de cette réalité dramatique. C'était la toute première fois que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Stephen O'Brien, abordait cette question au Conseil, et il a parlé du manque d'accès aux services publics, aux médicaments et aux vivres et de la restriction des libertés, qui sont le fruit du blocus économique, du siège, de la politique d'expansion des colonies illégales de la part de la Puissance occupante, et surtout de son agression militaire qui a causé la mort de tant de civils ces dernières décennies.

S'agissant du conflit au Yémen, le Conseil de sécurité a examiné à deux occasions la situation dans le pays (voir S/PV.7622 et S/PV.7625), les 16 et 17 février. Le drame que vit ce pays arabe depuis que le conflit a éclaté en mars de l'année dernière montre bien que la solution du conflit ne passe pas par les armes, mais

par un règlement politique négocié et pacifique. Dans ce sens, nous appelons de nouveau avec insistance à la cessation des hostilités, y compris les bombardements aériens qui ont coûté la vie à des civils et accéléré la détérioration de la situation humanitaire dans ce pays frère. C'est pourquoi nous considérons qu'il est impératif d'honorer les engagements pris lors des pourparlers de décembre 2015 en Suisse, notamment pour ce qui est de la mise en place d'un climat de confiance mutuelle propre à apaiser les tensions et à assurer un meilleur résultat aux négociations sur un accord de paix. La séance du 16 février, consacrée à la situation humanitaire au Yémen, a permis au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Stephen O'Brien, de faire le point sur la situation humanitaire dans le pays. Son exposé détaillé a été d'une grande utilité pour informer les membres du Conseil de sécurité sur la dimension humanitaire du conflit yéménite dont l'évolution, d'après les informations qui ont été fournies lors de cette séance, est malheureusement loin d'être encourageante.

Enfin, ce mois-ci, le Conseil de sécurité a été saisi à sept reprises de la situation en Syrie, pour examiner le volet politique, les armes chimiques et la situation humanitaire. À cet égard, le Conseil de sécurité a continué de suivre avec attention les pourparlers de paix, en particulier les résultats de la conférence de Munich du 11 février, au cours de laquelle des accords importants ont été conclus sur un cessez-le-feu, accord qui devrait entrer en vigueur le 27 février, à minuit, heure de Damas, et dont nous espérons que le Conseil l'appuiera avec force. À cet égard, nous tablons sur l'adoption d'un projet de résolution, dont le Conseil devrait être saisi dans les heures à venir, pour contribuer à la recherche d'un règlement politique pacifique du conflit armé. Nous saluons les efforts, le dévouement et la détermination dont l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, a fait montre pour cette mission difficile.

Nous quittons la présidence du Conseil convaincus d'avoir déployé tous les efforts possibles pour promouvoir ainsi la cause de la justice et de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que la délégation vénézuélienne, d'avoir dirigé les travaux du Conseil avec compétence et efficacité au cours du mois de février. Ce fut un mois extrêmement chargé en raison du programme intense que nous a proposé la présidence, mais aussi du fait de l'évolution rapide des événements dans le monde. Le Conseil de sécurité devant encore se réunir pour des séances très importantes, la séance récapitulative de ce jour ne peut donc être que provisoire.

Nous tenons en particulier à évoquer la séance (voir S/PV.7621) présidée par la Ministre vénézuélienne des relations extérieures, Mme Delcy Eloína Rodríguez Gómez. À un moment où les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, principes au caractère inviolable, sont souvent appréhendés sans précision ni compréhension, nouspensons qu'il faut encore une fois répéter notre attachement collectif à ces dispositions que rien ne saurait remplacer. Il est impossible d'ignorer les événements qui découlent aujourd'hui de l'ingérence manifeste dans les affaires intérieures d'autres États dans le but d'appuyer un changement de régime illégal ou d'imposer par la force des normes socioculturelles étrangères. Nous avons tous des exemples en tête, et nous en avons déjà parlé en détail le 15 février. Les débats consacré aux principes ancrés dans la Charte ont un rapport direct avec toutes les questions dont le Conseil est saisi dans cette salle et nous devons, de fait, parvenir à nous entendre sur la manière dont nous pouvons mettre en œuvre, sur la base de la Charte, la gestion des risques dans le contexte de relations internationales de plus en plus complexes. Nous n'y parviendrons pas sans tenir compte de ces principes fondateurs.

Pour un certain nombre de questions, les travaux du Conseil se sont heurtés à de grandes difficultés ce mois-ci. Dans une large mesure, cela était dû à la complexité des tâches dont nous devions nous acquitter, ainsi qu'à la nature politique délicate des questions dont nous étions saisis. Mais nous voudrions souligner certains points pour lesquels il n'a pas été possible de parvenir à un compromis parce que certaines délégations n'étaient pas prêtes à sacrifier leurs ambitions nationales étriquées sur l'autel du bien commun. Par exemple, c'est la deuxième fois que nous ne parvenons pas à nous entendre sur une déclaration à la presse concernant le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Bien que personne ne doute de l'importance de la coopération du système des Nations Unies avec les organisations régionales, certaines délégations ont, à

plusieurs reprises, refusé de reconnaître la coopération du Centre régional avec des organisations qui apportent une contribution réelle à la paix et à la stabilité dans la région. L'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération sont deux exemples flagrants du double langage qu'il nous est malheureusement donné d'entendre au sein du Conseil.

L'on ne peut pas non plus dire que les discussions concernant le renouvellement des sanctions au Darfour ont été productives. Les auteurs du projet de résolution ont abusé de leur position et ont tenté, brutalement, d'insérer de force leurs priorités nationales dans le texte, en tentant d'imposer des restrictions sur des pans entiers de l'économie du pays. En se dissimulant derrière l'intention louable d'instaurer la paix au Darfour et interprètent de manière arbitraire les recommandations du groupe d'experts, les auteurs ont tenté d'exercer des pressions sur Khartoum en privant l'État de sa principale source de revenus. Ce faisant, ils ne tiennent toutefois aucun compte des vues des autres délégations sur cette question. Ce type de tactique porte atteinte à l'unité du Conseil de sécurité. En conséquence, nous avons dû recourir à une prolongation particulièrement technique des sanctions, en mettant aux voix le texte de l'an dernier.

Le document que nous avons adopté ne contenait pas les formulations extrêmement importantes, notamment celles proposées par la délégation russe, pour condamner les violations de l'embargo sur les armes par des groupes armés illégaux, le recrutement d'enfants soldats par les insurgés et les attaques contre les soldats de la paix, et pour inviter à une application intégrale, et non sélective, du Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous espérons que cette expérience négative sera prise en considération lorsque nous examinerons d'autres projets de résolution.

Au centre de la politique mondiale et du programme de travail du Conseil en février se trouvait la situation au Moyen-Orient et, en tout premier lieu, en Syrie. Cela n'est pas une surprise au regard des accords majeurs qui ont été conclus ce mois-ci, et le Conseil a énormément travaillé, en suivant de très près la situation. Si elle est exploitée de manière responsable, cette nouvelle dynamique nous donne la possibilité d'espérer une reprise rapide, sous l'égide des Nations Unies, des pourparlers inter-Syriens qui avaient été interrompus artificiellement au début du mois parce que l'opposition syrienne ne voulait pas prendre part à des pourparlers constructifs. Nous espérons que la faute grossière qui a été commise en permettant à certains groupes de poser des conditions préalables ne se répètera pas.

Nous avons également examiné avec beaucoup d'attention la situation humanitaire qui règne depuis plusieurs années en raison du conflit et des attaques terroristes que subit le pays. Nous continuons à répéter que les questions humanitaires doivent être examinées de manière intégrale, sans politisation superflue, car cela n'est d'aucune aide aux Syriens qui souffrent. La situation reste difficile mais ce mois s'est terminé sur des progrès qui suscitent chez nous certains espoirs et qui ont été rendus possibles grâce notamment aux efforts déployés par la Russie. À deux reprises, sur l'initiative de la Russie, la question des violations par la Turquie de la souveraineté syrienne a été examinée au Conseil, car elles recèlent un risque d'escalade du conflit. Nous espérons que le signal sera reçu et compris par ceux à qui il s'adresse, ainsi que par ceux qui les appuient.

Un autre événement important a été la publication du premier rapport d'activité du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. À notre avis, compte tenu du fait que des terroristes ont de nouveau utilisé des poisons en Syrie et en Iraq et des témoignages indiquant que ces produits sont transportés sans contrainte dans la région, le Mécanisme devrait gagner en importance et son champ d'action géographique devrait s'élargir.

Pour terminer, nous présentons à la présidence vénézuélienne nos vœux de succès pour une fin de mois réussie. Dans deux heures, nous nous réunirons pour examiner un projet de résolution d'une importance cruciale pour un règlement en Syrie, qui porte sur l'adoption d'une déclaration commune faite par les coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie sur la cessation des hostilités. Lundi, nous discuterons de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que du travail de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Pour l'heure, toutefois, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter à la nouvelle présidence angolaise plein succès dans l'accomplissement de ses importantes fonctions.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Venezuela de la manière dont vous

avez dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de février, qui a été un mois très chargé et très productif. Vous avez déjà traité en détail des activités du Conseil ce mois-ci; mon intervention sera donc brève et ciblée.

Nous saluons la cohérence du programme de travail du Venezuela, qui s'est attaché à promouvoir des débats sur des questions cruciales présentant un intérêt fondamental pour les travaux du Conseil de sécurité, telles que les questions d'ordre général relatives aux sanctions et aux méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires; le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. J'ai l'intention de mettre en relief ces questions thématiques, compte tenu de leur importance dans les domaines de travail du Conseil, tant généraux que spécifiques.

Le débat sur les méthodes de travail et les questions d'ordre général relatives aux sanctions (voir S/PV.7620) a apporté une contribution importante aux efforts visant à continuer de clarifier cette question très délicate. Nous saluons la détermination et la persévérance dont a fait preuve la délégation du Venezuela pour la note de cadrage qu'elle a publiée sur la question (S/2016/102, annexe), dont vous avez longuement parlé, Monsieur le Président, et qui comportait des dispositions pertinentes et utiles sur les améliorations à apporter, entre autres, en matière de transparence, aussi bien que de sélection et de préparation des présidents des organes subsidiaires, ou d'interaction et de coordination entre ces organes et le Conseil lui-même. Étant donné l'usage intensif que fait le Conseil de sécurité de l'important outil que constituent les régimes de sanctions en vue d'imposer des restrictions à des individus ou entités qui, dans certains États, sont considérés comme des menaces à la paix et à la sécurité internationales, de les contraindre à changer de comportement ou de les en dissuader, les comités des sanctions continueront de jouer un rôle fondamental comme puissant outil politique du Conseil. De tels pouvoirs supposent la capacité de faire appliquer les régimes de sanctions et la nécessité constante de veiller à leur amélioration, s'agissant en particulier de leurs mécanismes de prise de décisions, de leur adoption, de leur ciblage, de leur exécution, mais aussi de leur levée.

Un autre moment important du programme de ce mois a été le débat sur le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies (voir S/PV.7621), qui a donné à tous les États Membres de l'ONU l'occasion de réaffirmer leur attachement à ces buts et principes. En consacrant l'engagement de principe de l'Organisation à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement entre les nations de relations amicales, de la réalisation de la coopération internationale moyennant la résolution des problèmes internationaux et de la nécessité d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations, les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont devenus des piliers du droit international, créant un système de sécurité collective qui, en dépit des revers, a fait de l'ONU le front principal dans le combat mené au cours des 70 dernières années en vue d'un monde plus pacifique, fondé sur le respect du droit international et des droits de l'homme, et sur la coopération entre tous les peuples et tous les pays, dans le but suprême du renforcement de la paix universelle.

La création de l'Organisation des Nations Unies et l'adoption de sa Charte sont des réalisations remarquables de la communauté internationale. Les principes consacrés dans la Charte tels l'égalité souveraine de tous les États et leur devoir de s'acquitter de leurs obligations de bonne foi, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force et la solidarité avec toute action préventive ou coercitive entreprise par l'ONU contre un État sont devenus des axes essentiels des relations internationales et de la sagesse commune. Toutefois, la réalité est loin d'être rose, et nous continuons d'assister à des violations de ces principes, qui représentent un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

Le troisième débat tenu ce mois a porté sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix en cours actuellement (voir S/PV.7629). Au moment où des négociations sont menées sur un projet de résolution, ce débat a permis aux États Membres d'exprimer leurs vues sur cette question essentielle, sur ses liens avec la prévention des conflits et sur la nécessité que l'Organisation des Nations Unies renforce ses propres capacités dans ce domaine.

Le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) souligne que dans l'« Agenda pour la paix », la consolidation de la paix est présentée comme la suite logique du rétablissement et du maintien de la paix, l'objectif principal étant d'empêcher la résurgence du conflit une fois un accord de paix obtenu. Sur la base de cette hypothèse, deux aspects évoqués dans le

rapport revêtent une importance particulière, à savoir la nécessité d'un changement de mentalité au sujet du rôle de la consolidation de la paix dans le système des Nations Unies, sur la base de l'idée de maintien durable de la paix, suivant laquelle la consolidation de la paix doit viser à empêcher le déclenchement, la résurgence ou la continuation des conflits armés et qu'elle doit englober de ce fait un large éventail de programmes et de mécanismes touchant à la politique, au développement, à l'aide humanitaire et aux droits de l'homme. Le maintien durable de la paix, d'après le rapport, est une tâche permanente, avant, pendant et après un conflit, qui nous oblige à modifier nos conceptions de la consolidation de la paix.

En ce qui concerne les responsabilités du système des Nations Unies, et en fonction des objectifs que je viens d'évoquer, la consolidation de la paix concerne chacun des trois piliers et des organes principaux de l'Organisation, dont les activités doivent être mieux coordonnées, mieux harmonisées et plus pleinement consacrées à la prévention des conflits armés et au maintien de la paix dans le cadre de la promotion des valeurs et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Dans la mesure où la consolidation de la paix concerne l'ensemble des activités de l'ONU, elle doit être comprise comme un concept évolutif fondé sur la nécessité de s'adapter en permanence aux réalités sur le terrain et au temps nécessaire à mener à bien une transition politique à la suite d'un conflit violent.

Nous tenons à souligner que ce qui est en jeu dans le présent examen du dispositif de consolidation de la paix, c'est l'ensemble de la stratégie du système des Nations Unies en vue de la prévention des conflits, de la gestion de leurs causes profondes et de la création de sociétés pacifiques à long terme dans un contexte de diversité, de défis et de menaces continuelles à la paix et à la sécurité internationales.

Pour terminer, nous tenons à féliciter une fois de plus le Venezuela de son excellente présidence.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer, Monsieur le Président, vous remercier ainsi que votre équipe de votre présidence du Conseil de sécurité au cours de ce qui aura été un mois de février très chargé. Je pense que les deux plus grands événements de ce mois, en termes de résultats sur lesquels nous entendre, sont encore devant nous, et j'espère que nous parviendrons à nous unir pour adopter à l'unanimité le projet de résolution très important qu'a évoqué le représentant de la Fédération de Russie, qui salue la cessation des hostilités censée être bientôt en vigueur en Syrie, et indique la voie de la transition politique sur place, qui est si importante pour la population de ce pays et pour la région. Deuxièmement, j'espère que nous pourrons également nous réunir avant la fin du mois pour nous entendre sur un projet de résolution relatif aux sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, dont nous avons discuté hier dans le cadre de consultations.

Mon intention, pour la séance d'aujourd'hui, était de parler de la manière dont nous travaillons plutôt que de ce sur quoi nous travaillons et, comme nous l'avons fait auparavant, d'utiliser le débat de synthèse pour procéder à un échange de vues sur nos méthodes de travail, et ce dans le but d'essayer d'améliorer l'efficacité globale du Conseil. En novembre, lorsque nous assurions la présidence, j'ai dit qu'il y avait trois adjectifs que nous voulions garder en tête – « interactif », « transparent » et « pragmatique » – et je voudrais dire quelques mots sur ce que nous entendons par chacun de ces termes afin de voir s'ils peuvent contribuer à améliorer l'efficacité globale du Conseil.

S'agissant d'abord de la question de l'interactivité, je constate qu'il y a deux façons de mener ces séances récapitulatives. Nous pouvons les organiser ici, l'avantage étant qu'il s'agit alors d'une séance officielle du Conseil, mais avec l'inconvénient qu'il n'y a pas d'échanges avec les personnes qui écoutent et regardent; ou nous pouvons le faire dans une autre salle, ce qui a pour avantage de permettre de véritables échanges. Je pense que les gens expriment leur mécontentement par leur absence. J'ai compté 17 personnes, je crois, assises sur les sièges rouges. Elles sont bien entendu les bienvenues, et le fait qu'elles sont toujours éveillées, à peine, est formidable. Cependant, quand la séance récapitulative a été organisée de manière informelle dans une autre salle, je crois que la grande majorité des 193 membres de l'Assemblée générale étaient présents, de nombreux États étant représentés par leur Représentant permanent. J'estime que cela envoie peut-être un message sur la façon dont nous menons ces séances récapitulatives et qu'il faut accroître l'interactivité globale entre le Conseil et les autres Membres de l'ONU.

Cela envoie également un message sur l'interactivité en ce qui concerne la façon dont nous travaillons les uns avec les autres, pour ce qui est d'inviter des orateurs de grande qualité, de les écouter vraiment, d'avoir un véritable dialogue avec eux et d'avoir de vrais échanges entre nous sur le contenu de

ce que nous examinons. Je pense qu'il existe un lien clair entre le niveau de participation et des échanges, d'une part, et les résultats qui peuvent être obtenus, d'autre part.

Pour prendre quelques exemples tirés des discussions tenues ce mois, nous nous félicitons vivement du débat organisé par la présidence vénézuélienne sur les méthodes de travail des organes subsidiaires tenu le 11 février (voir S/PV.7620). La note de cadrage (S/2016/102, annexe) distribuée à cet égard était très mûrie et a inspiré les échanges de vues. Le Royaume-Uni n'était pas d'accord avec tous les points y figurant mais nous avons pensé qu'elle était très bien réfléchie et a conduit à un échange de vues honnête et intéressant. Suite à ce débat, la présidence vénézuélienne a élaboré une note du Président (S/2016/170), que nous accueillons avec une vive satisfaction, pour bien rendre compte des domaines dans lesquels il existe un accord. Suite à cette interactivité, le Conseil a été en mesure d'approuver cette Note la semaine dernière et nous avons maintenant à notre disposition une série de propositions concrètes, qui, je l'espère, vont accroître la transparence et la communication des comités, et encourageront un partage de l'expérience entre les Présidents entrants et sortants et entre différents comités. Cela a donc été un échange de vues utile, suivi d'un dialogue et d'un résultat positif.

Par ailleurs, comme d'autres orateurs l'ont déjà indiqué, un débat public sur le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies (voir S/PV.7621) a été organisé, ce qui est un thème admirable pour un débat. Je suis bien entendu tout à fait d'accord avec ceux qui disent qu'il faut respecter les buts et principes consacrés par la Charte. Je me demande simplement si tout un ensemble de 70 déclarations faites par 70 pays en l'espace d'une journée va véritablement changer l'avis de qui que ce soit sur une question aussi importante. Il est clairement ressorti de ce débat que la question considérée est intéressante et que les gens veulent en parler, mais il y n'y a eu absolument aucune interactivité, à aucun moment, dans le cadre de ce débat. Je suis plutôt certain que, en conséquence, rien ne va vraiment changer, ce qui est dommage car cette question est importante et toute une journée a été consacrée à son examen durant ce court mois de février. Je ne critique pas le sujet du débat. Je dis simplement que nous devons réfléchir davantage sur la façon d'apporter un peu d'interactivité à nos débats pour faire augmenter le niveau de participation, ce qui accroîtra l'utilité du résultat ou des résultats des séances. Ce sont là quelques éléments concernant l'interactivité.

Concernant la transparence – à l'évidence, tout ce que nous faisons dans cette salle est transparent car les caméras sont braquées sur nous – parfois, nous devons nous réunir en privé. Il est très important que nous puissions le faire dans la salle des consultations. Nous sommes tenus de faire preuve de transparence pour ce qui est de dire aux autres Membres et, d'ailleurs, au grand public, via les médias, que nous avons mené des discussions, et, de manière générale, sur quoi ces discussions portaient, quels étaient les éléments sur lesquels nous étions d'accord et les points de désaccord, et ce que nous allons faire ensuite. C'est le niveau de transparence qu'il faut avoir à chaque fois que nous nous réunissons dans la salle des consultations, qu'il s'agisse de consultations formelles ou de questions examinées au titre du point « Questions diverses » ou de toute autre chose. Je pense que nous devons accroître ce niveau de transparence entre nous et le monde extérieur à la suite de ces discussions. Si nous ne le faisons pas et, en particulier, si les débats tenus dans cette salle sont très solennels et formels, sans participation, alors les gens vont légitimement penser que les mesures concrètes sont prises ailleurs, et je crois qu'ils doivent en savoir un peu plus sur ce que nous faisons actuellement concernant la forme que prennent ces mesures concrètes.

Troisièmement, et enfin, je voudrais dire quelques mots sur les débats, les consultations et les séances axés sur des mesures concrètes. Je tiens vraiment à ce que nous ne nous contentions pas de tenir des discussions juste pour discuter. D'après les chiffres que vous avez mentionnés, Monsieur le Président, il est évident que, sur un certain nombre de questions, nous avons eu de très nombreuses discussions, sous une forme ou une autre. Avons-nous vraiment veillé à ce que, à chaque fois, ces discussions soient axées sur des mesures concrètes pour qu'elles aboutissent vraiment à un résultat différent? Honnêtement, je ne suis pas sûr que nous puissions le dire.

Cinq questions sont examinées au titre du point « Questions diverses ». Hier, les discussions relatives à l'une d'entre elles étaient pleinement axées sur des mesures concrètes, à savoir la situation en République populaire démocratique de Corée, car les États-Unis d'Amérique et la Chine ont proposé un projet de résolution, ce dont nous nous félicitons vivement. Sur une autre de ces questions – le Soudan et le Soudan du Sud – des mesures ont été prises concernant des éléments à la presse convenus dont la présidence a été en mesure de parler aux médias. En revanche, s'agissant des autres questions, autant que je sache, de fait, aucune

mesure concrète n'a été prise et il me semble que nous devrions réfléchir à cela si nous essayons d'accroître notre efficacité et notre efficience d'ensemble.

Ce sont les trois remarques que je voulais faire : l'interactivité, la transparence et les discussions axées sur des mesures concrètes. Je pense que ces trois points sont d'une certaine manière tous liés entre eux et qu'on peut prendre de meilleures mesures si nous avons des échanges et faisons preuve de transparence. J'espère que ces suggestions seront perçues dans l'esprit visé, c'est-à-dire qu'elles se veulent positives et constructives et entendent accroître l'efficacité globale du Conseil.

Enfin, pour résumer, je tiens juste à vous remercier de nouveau, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe pour ce mois de février très chargé et productif. Je souhaite plein succès à l'ensemble de la délégation angolaise. Je souhaite également plein succès à Movses, qui a peut-être déjà quitté la salle – il en avait peut-être déjà assez –, et je le remercie, au nom du Conseil de sécurité, pour le travail accompli à la tête du secrétariat.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, et vous félicite de votre solide conduite des travaux du Conseil de sécurité en février. Le programme de travail du Conseil a été chargé, avec des questions, des débats et des résultats importants. L'accord prévu sur deux projets de résolution relatifs aux sanctions ciblant la Corée du Nord et la cessation des hostilités en Syrie sera une façon appropriée et importante de couronner vos efforts. La délégation égyptienne tient à faire les observations suivantes sur les questions examinées par le Conseil ce mois.

Premièrement, s'agissant du débat sur les méthodes de travail des organes subsidiaires du Conseil de sécurité (voir S/PV.7620), l'Égypte se félicite du résultat positif de ce débat, à savoir l'adoption de la note du Président publiée sous la cote S/2016/170 le 22 février. Nous saluons l'initiative du Venezuela à cet égard et soulignons l'importance de cette Note. Il est important qu'elle soit appliquée par des pratiques orientées vers l'action. Il s'agit d'une responsabilité commune que doivent assumer la présidence des organes subsidiaires, leurs membres et le Secrétariat, en particulier pour ce qui est d'accroître la transparence des travaux de ces organes et de faire preuve d'objectivité afin de pouvoir accroître l'efficacité des régimes de sanctions, qui sont un des moyens à la disposition du Conseil pour renforcer la crédibilité de ses résolutions, d'une part, et atteindre les buts énoncés dans la Charte, d'autre part.

Deuxièmement, concernant le débat public sur le respect des buts et principes énoncés dans la Charte (voir S/PV.7621), les États et les groupes d'États ont exprimé dans le cadre de ce débat de nombreuses idées importantes et nécessaires afin de s'assurer que les États respectent les buts et principes consacrés par la Charte. Cela est également en lien avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous tenons à affirmer un point important : il faut manifester la volonté politique de respecter la Charte et ses dispositions, et l'ONU doit assumer ses responsabilités et mettre au point et réformer ses outils de manière à pouvoir continuer de jouer le rôle qui lui a été confié. Si elle ne le fait pas, elle n'aura plus aucune influence sur la scène internationale et on s'appuiera de moins en moins sur elle.

Troisièmement, durant le débat public du Conseil sur l'examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix, la majorité des États Membres ont exprimé leur adhésion à un ensemble d'objectifs, les plus importants étant la nécessité d'aborder la question de la prévention des conflits sous tous ses aspects politiques, sociaux et développementaux, et la nécessité pour le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en matière de prévention, en respectant l'esprit et la lettre des Chapitres VI et VIII de la Charte et en privilégiant la diplomatie préventive et la coopération avec les organisations régionales aux fins du règlement pacifique des conflits. L'Égypte s'efforce de faire en sorte que les idées positives avancées par les États Membres dans les déclarations qu'ils ont faites au cours du débat soient reflétées dans la teneur et les résultats du processus de négociation en cours concernant un projet de résolution conjoint du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

Quatrièmement, la question syrienne. La crise syrienne a figuré encore une fois au nombre des grandes priorités à l'ordre du jour du Conseil. Les efforts déployés par la communauté internationale à cet égard ont permis des avancées positives et la conclusion d'un accord sur la cessation des hostilités en Syrie. Nous demandons à toutes les parties syriennes et non syriennes de s'y conformer afin que le processus de Genève puisse reprendre et que les négociations entre le Gouvernement et les deux groupes de l'opposition syrienne se poursuivent, sous l'égide des Nations Unies.

En outre, et alors que les opérations militaires se sont intensifiées, les membres du Conseil de sécurité ont pu constater, à travers les exposés qui ont été présentés,

une évolution positive concernant l'accès de l'aide humanitaire aux zones assiégées. Nous encourageons, pour notre part, toutes les parties à poursuivre sur cette voie afin d'atténuer les souffrances endurées par les civils du fait du conflit. Je voudrais aussi réaffirmer que le processus de Vienne en vue d'un règlement politique, qui a donné naissance au Groupe international de soutien pour la Syrie et permis l'adoption de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, offre une chance importante et historique de parvenir à un règlement pacifique en Syrie, chance qui ne présentera pas de nouveau avant plusieurs années.

Il incombe au Conseil de veiller à ce que le plan d'action convenu dans la résolution du Conseil adoptée à l'unanimité soit mis en œuvre, de manière non sélective et sans conditions préalables. Les négociations au sujet de la période de transition et de l'accès de l'aide humanitaire doivent aller de pair avec la lutte contre le terrorisme, et il faut qu'elles reprennent sans tarder, étant donné que la recherche d'un règlement pacifique est la meilleure voie, sinon la seule, pour mettre fin aux souffrances humanitaires du peuple syrien et pour lutter contre le terrorisme qui sévit sur le territoire syrien.

Cinquièmement, la question palestinienne. Le mois de février a vu plusieurs séances de consultations se tenir au sujet de la question palestinienne, en particulier la situation humanitaire et la poursuite des violations des droits du peuple palestinien. Je voudrais réaffirmer que la question palestinienne se trouve à une étape cruciale du fait de la politique israélienne de colonisation, de la confiscation des terres palestiniennes et de la destruction des maisons, qui réduisent à néant toute perspective de règlement politique fondé sur la solution des deux États. Aussi nous trouvons-nous devant deux choix : soit la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, agit pour assurer la protection du peuple palestinien et de ses droits et pousser à un règlement fondé sur la solution des deux États avant qu'il ne soit trop tard, soit nous devons commencer à réfléchir sérieusement à la façon de contrer la politique visant à imposer la solution d'un seul État.

Sixièmement, le Burundi. Le mois de février a aussi été riche en activités diplomatiques liées à la crise politique au Burundi, suite à la visite que le Conseil a effectuée à Bujumbura et à Addis-Abeba en janvier et à celles effectuées au Burundi par le Secrétaire général, le Président de la formation Burundi de la Commission et la délégation africaine de haut niveau, laquelle se trouve d'ailleurs encore au Burundi à l'heure où nous parlons. Ces visites traduisent toutes la vive inquiétude de la communauté internationale et sa volonté que cesse immédiatement et une fois pour toutes la crise actuelle. Toutefois, nous voudrions mettre en garde contre les tentatives visant à imposer une vision étriquée de la crise, les moyens de son règlement et la nature et la portée du rôle de l'ONU, sans consultations avec le Gouvernement burundais, l'opposition pacifique, la société civile et les parties régionales concernées.

À cet égard, nous pensons qu'il importe de fournir au Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, les moyens et l'appui dont il a besoin pour mener ses consultations avec les différentes parties et retourner dès que possible au Conseil avec des propositions sur le meilleur moyen de régler la crise au Burundi et de préserver les gains engrangés par le pays depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'Arusha. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'écouter les points de vue des différentes délégations qui se sont rendues au Burundi ces derniers jours et de tenir compte de leurs évaluations, afin de mettre au point une stratégie réaliste en vue du règlement de la crise. La délégation égyptienne se déclare pleinement disposée à contribuer activement et efficacement à l'examen de la crise par le Conseil.

Pour conclure, je souhaite plein succès à la délégation angolaise durant sa présidence du Conseil en mars.

M. Seck (Sénégal) : Au nom de l'ensemble de la délégation sénégalaise, il m'est agréable de vous adresser, Monsieur le Président, et à travers vous au Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, nos félicitations chaleureuses pour une présidence assurément riche et productive du Conseil de sécurité pendant ce mois le plus court de l'année, le mois de février. Une présidence qui a été riche et productive tant par le nombre de séances publiques et de consultations privées, que par la diversité des questions débattues mais aussi les résultats obtenus.

Le bilan positif que vous venez de présenter, Monsieur le Président, me dispense de revenir sur bon nombre de ces questions, et je me contenterai simplement de rappeler que les déclarations présidentielles, les déclarations à la presse et les résolutions ont été nombreuses à avoir sanctionné nos travaux sous votre présidence.

Sous la présidence vénézuélienne, le Conseil a pu orienter son attention sur des questions brûlantes de

l'actualité, telles que la situation en Syrie et au Yémen ainsi que le nucléaire coréen, mais aussi et surtout a réussi à braquer les projecteurs de l'actualité sur des conflits considérés comme anciens bien que tout aussi cruciaux, tel le conflit israélo-palestinien, avec la situation dramatique en Palestine.

Par un usage habile des procédures et de l'ordre du jour du Conseil, vous avez réussi, Monsieur le Président, a soulevé à bon escient des thématiques aussi importantes que la question du régime des sanctions, le rôle du Conseil dans l'amélioration du dispositif de consolidation de la paix et des méthodes de travail du Conseil. Les questions africaines n'ont pas été oubliées, bien au contraire, avec le dossier somalien, le dossier soudanais, le dossier sud-soudanais, le dossier malien, le dossier centrafricain, et également la situation en Guinée-Bissau, à laquelle le Conseil vient juste de consacrer une résolution 2267 (2016) adoptée à l'unanimité de ses membres.

Vous avez pu, Monsieur le Président, en puisant dans les valeurs et la richesse culturelle de votre pays – et vous avez agrémenté votre présidence de la présence de l'ensemble philarmonique du Venezuela – montrer que le Conseil de sécurité est composé d'États, de peuples, qui ont des valeurs à partager. Rebondissant sur l'exposé de notre ami Matthieu, l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne, en matière d'interactivité, de transparence, mais également d'activités orientées vers les résultats, les nombreuses questions diverses soulevées hier sur le nucléaire coréen, mais également sur la nomination des juges et procureurs du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, nous paraissent des exemples de transparence.

Le Sénégal se réjouit de l'engagement réaffirmé du Conseil de sécurité pour accompagner le pays voisin du Sénégal qu'est la Guinée-Bissau, sur le chemin de la reconstruction et de la consolidation de la paix.

Le troisième enseignement que je voudrais dégager dans mes propos concerne les travaux que nous avons consacrés ce mois-ci sur la nécessité d'un engagement fort et constant du Conseil de sécurité, pour prendre des initiatives remarquables dans nombre de crises et impulser des dynamiques positives de nature à les apaiser. Monsieur le Président, c'est également sous votre présidence que le Conseil a pris la décision d'organiser une visite en Afrique de l'Ouest, visite qui doit se dérouler à partir de la semaine prochaine, avec une visite au Mali- un autre pays voisin du Sénégal –, en Guinée-Bissau et au Sénégal pour faire le point avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

Monsieur le Président, je voudrais, encore une fois, au nom de la délégation sénégalaise, vous réitérer toutes nos félicitations et saisir cette occasion pour saluer le leadership dont vous avez fait preuve au cours de votre présidence, et qui honore votre pays. Je saisis également l'occasion pour souhaiter bonne chance à l'Angola, qui va prendre le relais pour le mois de mars et à qui j'assure d'ores et déjà de la pleine coopération de la délégation sénégalaise.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier et à féliciter l'Ambassadeur du Venezuela et toute son équipe pour l'important travail accompli ce mois-ci et pour une présidence très productive. Monsieur le Président, vous nous avez imposé, avec le sourire, un rythme intense, avec notamment un nombre record de points « divers », quatre encore hier, et nous vous en remercions.

Dans le cadre de ce programme très chargé, j'aborderai quelques sujets d'importance parmi beaucoup d'autres, sans mentionner ici d'autres thèmes comme celui de la Corée du Nord par exemple, que nous avons déjà évoqué hier. J'espère simplement sur ce sujet que nous passerons au vote rapidement sur l'excellent projet de résolution qui nous a été proposé.

S'agissant de l'Afrique, je voudrais revenir en quelques mots sur le Burundi et sur la République centrafricaine. Après la visite du Conseil fin janvier, la visite du Secrétaire général, les 22 et 23 février, à Bujumbura a permis de renforcer la mobilisation de la communauté internationale pour demander aux acteurs burundais de mettre fin aux violences et de lancer sans délai un véritable dialogue inter-burundais. Nous espérons que la visite de haut niveau des chefs d'État de l'Union africaine, hier et aujourd'hui, permettra d'obtenir des engagements concrets, en particulier du Président Nkurunziza, en ce sens.

Il est essentiel pour nous que le Conseil fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que la crise burundaise ne se transforme en guerre civile, voire pire encore. L'envoi d'une composante de police des Nations unies est un élément déterminant en ce sens. Nous regrettons qu'un accord n'ait encore pas pu être trouvé sur notre projet de déclaration du Président sur ce sujet. Nous continuerons à pousser inlassablement, dans un esprit de responsabilité et de vigilance, en soutien des

efforts de l'Union africaine. En fonction des résultats de la visite des chefs d'État africains, nous reprendrons l'initiative pour appuyer leur action.

S'agissant de la République centrafricaine, nous nous félicitions de l'adoption, le 9 février, de la résolution 2264 (2016), qui a renforcé les effectifs pénitentiaires de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), permettant ainsi de renforcer notre action de lutte contre l'impunité. Le déroulement de l'élection présidentielle a été un vrai succès collectif, pour les Centrafricains d'abord, mais aussi pour la MINUSCA, pour l'opération Sangaris et pour tous ceux qui ont appuyé le redressement du pays. Le processus électoral va se terminer et devrait permettre d'achever la transition le 31 mars prochain. Le Conseil de sécurité doit rester saisi pour accompagner, après la fin de la transition, la République centrafricaine sur la voie de la stabilité et de la réconciliation.

J'en viens à ce qui sera le point fort de cette journée, le dossier syrien. La France promeut un processus qui aboutisse à des résultats tangibles pour le peuple syrien, et non un processus pour le processus. Au fond, nous ne faisons que porter une évidence, rappelée par le Secrétaire général dans sa lettre du 17 février : tant que les Syriens ne verront pas de résultat dans leur vie quotidienne, les négociations n'auront pas de crédibilité, elles resteront pour eux un théâtre abstrait, voire absurde. C'est là le fil directeur de notre action, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons cessé de condamner les attaques contre les populations civiles et d'appeler à la levée immédiate de tous les sièges et à un accès permanent, sécurisé et sans conditions de l'assistance humanitaire à toute personne dans le besoin.

En pleine cohérence avec ce cap, nous avons salué la cessation des hostilités agréée par les États-Unis et la Russie le 12 février, comme une contribution significative à la résolution du conflit syrien. La France apportera tout son soutien à l'adoption cet après-midi de la résolution endossant les paramètres de cette cessation des hostilités. Mais si le rôle du Conseil de sécurité est de soutenir, sans hésitation, tout ce qui peut conduire à une réduction durable de la violence, il est également de demeurer exigeant pour nous donner les moyens collectifs précisément de sa pleine mise en œuvre.

Nous devons garder à l'esprit que la cessation des hostilités, aussi bienvenue soit-elle, n'est qu'une première étape de réduction de la violence. La clef sera la capacité à obtenir, par le biais de la négociation inter-syrienne conduite par l'Envoyé spécial, une mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève, car seule une véritable transition permettra de poser les bases d'une véritable sortie de crise en Syrie.

Sur le processus de paix, nous souhaitons, avec notre initiative, sortir d'un statu quo qui est en fait une régression,- une régression qui fragilise chaque jour davantage la solution des deux États et qui menace de conduire à un embrasement sur le terrain. La France avancera dans son initiative avec méthode afin de réunir dans un premier temps les membres du Groupe international de soutien pour la Syrie puis le moment venu, les parties, dans le cadre d'une conférence internationale. Et si on peut douter que les conditions soient réunies aujourd'hui pour une action positive du Conseil de sécurité, nous demeurons déterminés à ce que ce Conseil puisse jouer le rôle qui doit être le sien le moment venu.

Nous agirons en pleine transparence et en étroite concertation avec toutes les parties concernées. Notre démarche se veut constructive et collective pour sortir ensemble, par le haut, de la situation délétère que nous connaissons. Nous veillerons à prendre appui sur les efforts engagés par les différents partenaires, notamment le Quatuor, dont la déclaration du 12 février va dans le sens de nos efforts. La nomination d'un Envoyé spécial de haut niveau en la personne de M. Pierre Vimont, notre ancien Ambassadeur aux États-Unis et ancien Secrétaire général du Service européen pour l'action extérieure, va nous permettre dès à présent de lancer des consultations approfondies. Je vous tiendrai naturellement régulièrement informés de nos avancées.

Le dossier libyen a également connu des développements importants en février, avec des étapes franchies vers la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale. Les membres du Conseil présidentiel sont parvenus à s'entendre, le 15 février, pour proposer une seconde liste de gouvernement en format resserré. La France, avec d'autres partenaires, a salué cette annonce. Alors qu'une majorité de parlementaires de la Chambre des représentants a signé une déclaration approuvant ce gouvernement, le moment actuel est décisif. L'endossement de cette liste et la mise en place définitive du Gouvernement d'unité nationale sont essentiels pour répondre aux crises humanitaire et économique particulièrement préoccupantes, et pour faire face à la menace de Daech. Nous avons apporté tout notre soutien au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Martin Kobler, dans ses

efforts. Nous continuerons d’appuyer pleinement le processus politique afin que le Gouvernement d’unité nationale puisse être mis en place au plus vite. Les consultations du Conseil de sécurité qui auront lieu le 2 mars devraient permettre de réaffirmer notre soutien collectif à la médiation onusienne et au processus en cours.

Enfin, la séance d’information prévue lundi au Conseil autour de la présidence allemande de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sera notamment l’occasion de rappeler le rôle central joué par cette organisation dans la résolution de la crise en Ukraine, ainsi que la nécessité d’une pleine application des accords de Minsk, dont la France rappelle régulièrement qu’ils constituent le seul cadre possible pour un règlement négocié.

Je conclus en remerciant à nouveau la présidence vénézuélienne et en souhaitant bonne chance à l’Angola, qui prend la relève dans quelques jours.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d’abord à vous remercier et à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation de la République bolivarienne du Venezuela des efforts déployés par la présidence au cours du présent mois. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, de votre rapport détaillé sur les activités du Conseil de sécurité durant le mois de février.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Parmi les nombreuses questions difficiles sur lesquelles s’est penché le Conseil durant le mois de février, il y en a trois que je voudrais mettre en exergue. Ces trois questions englobent deux crises importantes à propos desquelles le Conseil va prendre des décisions importantes aujourd’hui, et je l’espère demain. La première concerne l’essai nucléaire et le lancement d’un missile balistique effectués par la République populaire démocratique de Corée. La deuxième porte sur la Syrie, et la troisième question que je souhaite aborder est celle des méthodes de travail du Conseil, sur laquelle le Président a donné de nombreux détails.

Premièrement, le 6 février, la République populaire démocratique de Corée a lancé un missile balistique. Après l’essai nucléaire de janvier, ce lancement constitue une nouvelle violation manifeste et flagrante par la République populaire démocratique de Corée des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce ne sont pas simplement des violations des résolutions du Conseil, mais également des atteintes inacceptables à la Charte des Nations Unies. Le développement conjugué de missiles nucléaires et balistiques par la République populaire démocratique de Corée constitue une menace réelle à la sécurité nationale du Japon. D’autre part, il compromet gravement la paix et la stabilité dans la région et au-delà. Hier, un projet de résolution a été présenté par les États-Unis. Ce projet de résolution est détaillé et ferme. Je tiens à remercier l’Ambassadrice Power et son équipe d’avoir pris la tête de cette initiative. Je remercie également la Chine de ses efforts. Il est maintenant crucial que tous les membres du Conseil s’unissent pour adopter un projet de résolution dans les plus brefs délais – demain, pour être plus précis – afin d’envoyer un message clair à la République populaire démocratique de Corée. L’adoption d’un nouveau projet de résolution n’est pas l’aboutissement d’un processus, mais le début. Les résolutions ne sont efficaces que lorsqu’elles sont appliquées pleinement. La mise en œuvre est donc cruciale pour faire évoluer la politique de la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne ses programmes de développement de missiles nucléaires et balistiques, et de l’amener à participer à un dialogue. Je saisis cette occasion pour souligner qu’il importe que nous tous honorions pleinement les obligations qui nous incombent en vertu des résolutions pertinentes, notamment le projet de résolution qui va être adopté très prochainement.

La deuxième question est celle de la Syrie. C’est avec le plus grand regret que je me dois de souligner que cinq longues années se sont écoulées depuis l’apparition de la crise en Syrie. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus d’un quart de million de Syriens ont été tués, et ils sont 4,6 millions à avoir fui leur pays durant cette période. Il est clair qu’il sera impossible de remédier à la situation désespérée des Syriens en l’absence d’un règlement politique global. Je réitère l’importance que revêt la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), adoptée à l’unanimité le 18 décembre 2015. Le Conseil devrait adopter aujourd’hui un nouveau projet de résolution approuvant la récente déclaration conjointe des États-Unis et de la Fédération de Russie relative à la cessation des hostilités en Syrie. La mise en œuvre de ce nouveau projet de résolution constituera une nouvelle obligation pour nous tous.

Troisièmement, je souhaite parler des méthodes de travail. En ma qualité de Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, j’ai le plaisir d’annoncer que notre première réunion se déroulera le 7 mars. Je suis heureux

de pouvoir m'appuyer sur les progrès considérables déjà accomplis dans ce domaine, notamment grâce au travail effectué par l'Angola à la tête du Groupe de travail, aux déclarations présidentielles adoptées sous la présidence espagnole en octobre dernier et à la récente note du Président publiée sous la cote S/2016/170 sous la présidence du Venezuela dans le courant du mois.

Le Japon a également pris la tête du processus de rédaction de la note du Président S/2010/507 lors de son dernier mandat au Conseil. Je souhaite apporter une contribution concrète dans ce domaine durant ma présidence, sur la base des avancées importantes que je viens de mentionner. À cette fin, je compte sur l'étroite coopération et l'appui des membres du Conseil de sécurité. Je continuerai également d'écouter attentivement les autres États Membres de l'ONU. Dans ce contexte, les récentes délibérations tenues dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité m'ont paru très encourageantes. Un grand nombre de délégations ont exprimé leur espoir sincère que le Groupe de travail informel continuera de promouvoir la transparence et renforcera sa coopération avec l'Assemblée générale. Il m'a paru très encourageant d'entendre l'Ambassadeur Matthew Rycroft, du Royaume-Uni – qui a quitté la salle – dire que le Conseil de sécurité aurait beaucoup à gagner à écouter les voix qui émanent de l'Assemblée générale. Il n'a pas prononcé la phrase souvent citée selon laquelle le Conseil de sécurité est maître de son règlement.

Avant de conclure mon propos, même si je ne le vois pas dans la salle, je tiens à remercier sincèrement M. Movses Abelian de son inestimable contribution en tant que Directeur de la Division des affaires du Conseil de sécurité, et je le félicite de sa promotion. J'espère qu'il lui sera fait part de mon appréciation. Mon seul regret est que Movses nous aura quittés lorsque j'aurai l'honneur de présider le Conseil durant le mois de juillet.

Enfin, je vous réitère mes remerciements, Monsieur le Président, ainsi qu'à toute l'équipe vénézuélienne, pour vos efforts inlassables. Il ne reste que trois jours. Je souhaite à l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins – qui est lui aussi absent – et à la Mission de l'Angola plein succès en mars.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à féliciter le Venezuela pour un mois très productif et bien chargé. Je reviendrai sur ce point dans une minute.

Je voudrais mentionner brièvement les méthodes de travail et certaines questions clefs que nous avons abordées dans le courant du mois.

S'agissant en particulier des méthodes de travail, je tiens à remercier le Venezuela d'avoir pris l'initiative de convoquer le débat sur les méthodes de travail des organes subsidiaires du Conseil de sécurité (voir S/PV.7620). C'est un des débats les plus intéressants auxquels nous ayons participé dans cette salle. Je suis certain, et je sais de fait d'après les retours que j'ai eus de la part d'autres membres de l'Assemblée générale, que ceux-ci ont également trouvé cet exercice très utile. Ce qui est clair d'après ce débat et la note dont nous avons convenu (S/2016/170) est qu'il y a matière à amélioration. Nous devons travailler plus intelligemment et nous employer à honorer nos responsabilités fondamentales. De son côté, la Nouvelle-Zélande continuera de s'employer à faire évoluer la manière dont les organes subsidiaires opèrent. En mettant l'accent sur l'obtention de résultats plutôt que sur l'adhésion à une procédure formaliste, nous renforcerions la pertinence de nos travaux.

Nous souhaitons plus particulièrement promouvoir deux initiatives. La première consiste à mettre en place un processus transparent et sans exclusive de nomination des présidents des organes subsidiaires. Et la seconde, qui me semble tout particulièrement pertinente pour les travaux des deux Comités que je préside, est de renforcer la coordination entre les organes subsidiaires et l'ensemble du programme de travail du Conseil. À cet égard, je noterai que la menace que fait peser l'État islamique d'Iraq et du Levant est l'une des situations les plus dangereuses auxquelles nous ayons affaire dans le cadre de cet organe et il est très important que l'examen de cette question par le Conseil soit éclairé par les travaux du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

En conséquence, j'engagerai tous ceux qui prennent part à nos organes subsidiaires, qu'il s'agisse des experts ou des Ambassadeurs qui les président – et j'engage les autres représentants à prendre part occasionnellement à nos séances de travail, en particulier les membres permanents qui n'ont pas le privilège de présider ces organes – à honorer l'esprit de la note arrêtée de concert dans nos travaux quotidiens. Nous n'avons pas besoin d'une refonte radicale du système pour garantir l'efficacité de notre travail, mais nous devons faire montre d'un peu de bon sens.

S'agissant, maintenant, du programme de travail de février qui, d'autres l'ont déjà fait observer, a été un mois très chargé, comme l'illustre le véritable marathon de consultations d'hier au titre des questions diverses, nous sommes tout à fait partisans du recours à cette rubrique pour aborder des questions importantes. Toutefois, j'estime qu'il convient à un moment de prendre un instant pour se demander combien de questions nous pouvons réellement traiter au cours d'une même réunion. Concernant, plus globalement, les méthodes de travail, je voudrais rendre hommage à ce que Matthew Rycroft a dit dans sa déclaration. J'abonde entièrement dans son sens s'agissant de la manière dont nous devons structurer nos travaux et dont nous pouvons améliorer notre collaboration.

Comme d'autres l'ont dit également, l'une des questions les plus importantes abordées ce mois-ci a fait l'objet du débat d'hier sur les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée. Cela fait deux mois que nous attendons un document à ce sujet. Il faut reconnaître que les méthodes de travail qui ont permis d'aboutir à ce document ne correspondent pas à nos préférences habituelles, mais nous reconnaissons qu'il s'agit là d'une situation inhabituelle. Nous tenons à saluer les États-Unis et la Chine pour le travail très important qu'ils ont effectué. Il s'agit d'un projet de résolution très important, différent, qui envoie le message fort que nous voulons envoyer, et par conséquent, nous sommes nous aussi de ceux qui souhaitent le voir adopter aussi rapidement que possible.

Concernant la Syrie, nous pouvons être heureux – peut-être « soulagés » serait-il plus indiqué – d'assister enfin à des progrès encourageants. L'adoption de l'accord sur la cessation des hostilités nous donne désormais quelque espoir de voir un processus de paix véritable mis en place, et une paix véritable s'instaurer dans le pays. Dans l'intervalle, nous sommes soulagés que l'accès humanitaire semble désormais un peu plus solidement établi et nous espérons que les populations des zones assiégées n'auront plus l'impression d'être les otages du combat politique qui se déroule dans leur pays.

Nous voulons également remercier les membres du Conseil de l'appui solide qu'ils ont accordé à notre proposition tendant à ce que le Conseil élabore un texte sur la situation humanitaire au Yémen. Nous pensons que cette situation nécessite d'être étudiée le mois prochain et nous nous réjouissons de collaborer avec d'autres membres du Conseil sur cette idée.

Enfin, je voudrais simplement me féliciter du fait que nous avons réussi à convenir de nous rendre en Afrique de l'Ouest, en particulier en Guinée-Bissau. Nous sommes de ceux qui, depuis quelques mois, faisaient valoir qu'il importe que le Conseil montre la solidité de son engagement aux côtés de ce pays.

Pour terminer, je tiens à vous féliciter, Rafael, ainsi que votre équipe, car, non seulement vous avez été extrêmement occupé ce mois, mais vous vous êtes montré des plus attentionnés en étant avec nous aux petits soins tout au long des travaux difficiles auxquels nous avons tous participé. Vous avez conduit nos travaux avec autant de dignité que de professionnalisme et je vous en remercie. Je présente tous mes vœux de réussite à l'Angola pour le mois prochain.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter au plus haut point le Venezuela d'avoir organisé cette séance récapitulative. La Malaisie reste convaincue que ces séances sont un cadre important dans lequel les délégations peuvent officiellement faire part de leurs impressions et de leurs réflexions sur les travaux du Conseil de sécurité.

Je me joins aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation vénézuélienne tout entière, d'avoir guidé le Conseil au cours de ce qui s'est révélé un mois de février extrêmement intense et productif. Sous votre présidence, le Conseil a couvert une large gamme de problèmes et de questions concernant la situation spécifique de divers pays et régions, ainsi que des questions thématiques. La déclaration de synthèse que vous avez prononcée a bien illustré le doigté avec lequel vous avez dirigé le Conseil dans l'examen de ces questions.

Sur ce point, nous nous félicitons de l'initiative vénézuélienne de la convocation du débat sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité (voir S/PV.7620), en particulier des comités des sanctions. Nous pensons que le document final adopté sous votre direction par le Conseil sous forme de note du Présidemt (S/2016/170) énonce d'importantes directives qui amélioreront l'efficience et l'efficacité des organes subsidiaires du Conseil. En outre, le débat public sur le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies (voir S/PV.7621) a donné au Conseil et au reste des États Membres une occasion majeure de faire le bilan de notre performance collective, en particulier en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes également heureux d'avoir pris part au débat public consacré mardi dernier à l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/PV.7629). Nous restons convaincus que la force du dispositif tient profondément à la Commission de consolidation de la paix, et à son rôle de sensibilisation et de mobilisation, ainsi qu'à sa capacité éprouvée d'agir relativement vite et en souplesse. Ce sont là des caractéristiques importantes qu'il convient de conserver et de renforcer dans le document final de l'examen.

J'apprécie également à leur juste valeur les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, pour organiser des discussions officieuses consacrées à la sélection du prochain Secrétaire général. À cet égard, je prends note avec satisfaction du fait que le Président de l'Assemblée générale a d'ores et déjà pris l'înitiative en organisant dès la mi-avril l'audition des aspirants à la candidature. Nous pensons que le Conseil doit appuyer ces initiatives et contribuer à rendre le processus plus transparent et ouvert à tous.

Le Conseil et l'ensemble des États Membres restent saisis de nombreux défis et menaces à la paix et à la sécurité internationales. Tout au long du mois écoulé, nous avons examiné les travaux d'un certain nombre d'organes subsidiaires, à savoir le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).

Ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 2266 (2016) sur les sanctions imposées au Yémen. Nous réaffirmons notre plein appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, et à ses efforts. Nous exhortons aussi les parties au conflit à mettre leurs divergences de côté pour convenir d'un nouveau cessez-le-feu. Un conflit prolongé ne fera qu'aggraver une situation humanitaire déjà catastrophique, or les conséquences du vide politique et sécuritaire ont déjà été exploitées par les groupes terroristes.

Outre nos débat mensuels sur la situation en Palestine, le Conseil a bénéficié de débats supplémentaires, en particulier sur les questions de la protection internationale du peuple palestinien et de la situation des enfants dans les territoires palestiniens occupés. À cet égard, ma délégation accueille favorablement et appuie l'initiative française visant à relancer le processus au Moyen-Orient. Nous pensons qu'une initiative de ce type, en vue de contribuer au règlement pacifique du conflit palestino-israélien, s'est déjà trop fait attendre.

Cet après-midi, nous continuerons à œuvrer sur la situation en Syrie. Ma délégation espère ardemment que, cette fois-ci, la cessation des hostilités sera respectée par toutes les parties au conflit, et qu'elle permettra d'observer un répit digne de ce nom. Nous appelons de nouveau toutes les parties à participer, dans un esprit constructif, au dialogue et aux consultations menés sous l'égide des Nations Unies, afin d'aboutir à un résultat positif, en particulier pour les civils syriens, les femmes et les enfants, qui sont les premières victimes de ces hostilités.

Le mois dernier, le Conseil s'est rendu en visite au Burundi, et il y a quelques jours, le Secrétaire général se trouvait dans le pays. Depuis hier, une délégation de haut niveau de l'Union africaine composée de cinq membres est en consultations avec le Gouvernement et d'autres partenaires et parties prenantes dans le pays. Compte tenu de cette attention constante, et des propositions de dialogue et d'appui émanant d'un large éventail d'acteurs internationaux, nous exhortons toutes les parties prenantes au Burundi à saisir l'occasion pour engager des échanges constructifs avec tous leurs partenaires, dans le but de mettre en place les conditions nécessaires à l'ouverture du dialogue et au retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Très brièvement, concernant la Guinée-Bissau, la Malaisie est satisfaite de voir que le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a été prorogé. Nous appuyons pleinement le rôle et la fonction que remplit cette mission pour aider le pays à maintenir le cap vers la réconciliation nationale, le renforcement de sa gouvernance, et la sécurité et la stabilité retrouvées.

Avant de terminer, je voudrais faire observer que le Conseil a encore un certain nombre de questions importantes à examiner et de décisions à prendre avant de clore le chapitre pour ce mois-ci. À cet égard, je saisis cette occasion pour souligner combien il est vital que le Conseil fasse front commun dans la recherche d'une solution au sort des victimes de conflits, au terrorisme ainsi qu'à d'autres obstacles à la paix et à la sécurité internationales à travers le monde. À ce titre,

nous devons puiser dans nos réserves de bonne volonté et faire preuve de souplesse et d'un esprit constructif afin que le Conseil dans son ensemble puisse continuer de s'acquitter efficacement de la responsabilité qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour notre part, nous restons déterminés à jouer notre rôle.

Enfin, j'adresse à l'Ambassadeur de l'Angola, M. Gaspar Martins, ainsi qu'à son équipe, tous mes vœux de succès pour leur présidence au mois de mars que nous attendons avec intérêt.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que toute l'équipe de la délégation vénézuélienne de l'ardeur, du grand professionnalisme et de l'efficacité dont vous avez fait preuve dans la conduite des travaux en février. Bien que nous soyons réunis aujourd'hui pour faire une synthèse officielle de nos travaux ce mois-ci, plusieurs questions importantes et délicates requièrent encore notre attention dans les heures et les jours qui restent, notamment une qui revêt une importance particulière pour mon pays, à savoir l'exposé qui sera fait lundi par le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous saluons l'approche que vous avez adoptée, Monsieur le Président, consistant à tenir compte des demandes présentées par toutes les délégations et à faire de votre mieux pour essayer d'y répondre sans préjugés ni discrimination.

Au cours des dernières semaines, le Conseil a dû aborder un grand nombre de questions, mais nos résultats ont été mitigés. Je citerai parmi les points saillants le débat sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité (voir S/PV.7620). Il a été encourageant de voir une forte convergence des points de vue et un accord général sur les domaines dans lesquels le Conseil peut apporter des améliorations concrètes aux travaux de ses organes subsidiaires. À cet égard, la publication d'une note du Président sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil (S/2016/170) constitue une évolution positive et, même s'il est modeste, c'est sans nul doute un pas dans la bonne direction. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt la première réunion, le mois prochain, du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil pour continuer d'améliorer nos méthodes de travail.

Le débat public sur le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.7621) a été fort utile. La diversité des opinions et des approches sur la question a démontré le bien-fondé des dispositions de la Charte. Toutefois, s'il est une chose qui est clairement ressortie de la discussion, c'est que toute violation d'un principe énoncé dans la Charte des Nations Unies porte atteinte aux fondements mêmes de l'Organisation et nuit à sa légitimité aux yeux du monde. De dangereux précédents, créés par des dirigeants sans scrupules et sans repère moral, préoccupés par des visions de grandeur personnelle et aveuglés par des ambitions impérialistes, pourraient amener certains à penser qu'il peut être payant d'enfreindre les règles ici et là, d'interpréter la Charte à sa guise et de mentir systématiquement, effrontément et sans sourciller. L'absence de mesure concrète de la part de l'ONU pour punir les auteurs de violations, redresser les torts et rétablir le respect des buts et principes énoncés dans la Charte ne signale que trop clairement aux États Membres que la force prime le droit.

Est-ce là le monde que nos dirigeants ont voulu bâtir il y a 70 ans? Est-ce là le monde que nous voulons créer à présent? Notre réponse est un non catégorique. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une ONU capable de répondre efficacement et rapidement aux violations de la Charte et aux autres défis qui se posent aujourd'hui.

Ce qui m'amène à la seconde partie de ma déclaration. Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière de veiller à ce que les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies soient défendus et respectés. Les violations de la Charte aboutissent souvent à des conflits armés qui tuent, mutilent et déplacent un très grand nombre de personnes. Lorsque cela se produit, cela signifie que le Conseil ne s'est pas acquitté de sa responsabilité principale qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour que le Conseil soit efficace, il doit être uni, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette absence d'unité n'est nulle part aussi prononcée et manifeste que dans le contexte du conflit syrien. Malgré les nombreuses discussions sur la question syrienne au Conseil, très peu de mesures ont été prises dans la pratique pour alléger les souffrances du peuple syrien, mettre fin à ce conflit sanglant et concentrer les énergies et les ressources sur la lutte contre la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui est en train de se propager à d'autres pays de la région. Une lueur d'espoir pour le peuple syrien est récemment apparue. Nous espérons sincèrement que le Conseil ne laissera pas passer cette précieuse occasion.

Je faillirais à mon devoir si je ne mentionnais pas la question des sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Après l'essai nucléaire réalisé en janvier, nous avons fermement condamné les agissements de Pyongyang, qui menacent la paix et la sécurité internationales. Suite au tir de missile effectué en février, nous avons réitéré notre position, à savoir que le Conseil doit réagir énergiquement face à ces violations flagrantes de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. S'il est regrettable qu'il ait fallu attendre si longtemps pour que le Conseil soit saisi d'un projet de résolution, nous sommes néanmoins satisfaits de son caractère exhaustif et tenons à remercier les États-Unis et la Chine des efforts qu'ils ont déployés pour rédiger le texte. Nous considérons que l'adoption prochaine du projet de résolution constitue une mesure importante de la part de la communauté internationale pour aider à renforcer le régime mondial de non-prolifération. Nous sommes réalistes et ne nous attendons pas à ce que Pyongyang change de comportement du jour au lendemain, mais notre espoir est qu'à long terme, la péninsule coréenne cesse d'être l'un des points chauds de la planète pour devenir une région de paix et de stabilité.

Bien qu'aujourd'hui, nous débattions de ce qui a été accompli au cours du mois écoulé, je suggère que nous nous tournions vers l'avenir pour examiner une question du plus haut intérêt et de la plus grande importance pour l'ensemble des Membres de l'ONU, à savoir l'élection du prochain Secrétaire général. En février, il y a eu des échanges fructueux entre les membres du Conseil sur le processus de sélection. Étant donné qu'à ce jour, sept candidats ont été officiellement désignés et que plusieurs autres sont susceptibles d'être proposés, je pense qu'il est très important que le Conseil commence d'ores et déjà à tenir des discussions préliminaires sur la question au lieu d'attendre jusqu'au mois de juillet. Selon nous, il serait judicieux que le Conseil se réunisse au moins une fois par mois sur ce sujet dans le cadre de consultations au titre des « Questions diverses », peut-être vers la fin de chaque mois.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous souhaiter plein succès durant les quelques jours qui vous restent dans l'exercice de vos fonctions et assurer la future présidence angolaise de notre plein appui.

M. Zhao Yong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Le Conseil a été très actif tout au long du mois et la Chine apprécie à sa juste valeur l'efficacité avec laquelle le Venezuela a présidé nos travaux. Je voudrais mettre l'accent sur trois questions liées aux travaux du Conseil ce mois-ci.

Premièrement, concernant le Moyen-Orient, les pourparlers de paix israélo-palestiniens sont actuellement dans l'impasse, les conditions de sécurité se détériorent et la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé est grave. La Chine est vivement préoccupée par cet état de fait. La préservation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien relève de la responsabilité collective de la communauté internationale, qui doit prendre des mesures plus énergiques pour relancer les pourparlers de paix israélo-palestiniens, pousser la Palestine et Israël à retourner à la table des négociations le plus rapidement possible et, dans l'intervalle, renforcer la coopération avec la Palestine et l'assistance économique qu'elle lui apporte afin d'améliorer la situation humanitaire. Le Conseil doit répondre positivement aux aspirations légitimes de la Palestine et des États arabes et étudier avec soin la question de l'octroi d'une protection internationale aux Palestiniens, afin de jouer un plus grand rôle dans la promotion des pourparlers de paix. La Chine se félicite de toute initiative de nature à améliorer la situation et à favoriser la reprise des négociations de paix.

Deuxièmement, s'agissant de la Syrie, des progrès importants ont récemment été faits pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et promouvoir la cessation des hostilités. D'importantes décisions ont été prises à la réunion ministérielle du Groupe international de soutien pour la Syrie, qui s'est tenue à Munich, au sujet de l'expansion de l'aide humanitaire et de la cessation des hostilités. La Fédération de Russie et les États-Unis sont parvenus à un accord sur la cessation des hostilités, ce dont la Chine se félicite. Nous lançons un appel à la communauté internationale et aux pays de la région pour qu'ils continuent d'appuyer les efforts de médiation déployés par l'Envoyé spécial, M. De Mistura, et œuvrent de concert pour amener toutes les parties en Syrie à accepter et appliquer l'accord dans les plus brefs délais en vue d'une cessation des hostilités et d'une reprise des pourparlers de paix à Genève, et ce, afin de créer les conditions propices à un règlement rapide et approprié de la question syrienne.

Troisièmement, en ce qui concerne le Soudan du Sud, des progrès importants ont récemment été accomplis dans l'application de l'accord sur le règlement du conflit dans ce pays. Le Gouvernement sud-soudanais a déclaré qu'il allait former un gouvernement d'unité nationale durant la première semaine de mars. La Chine salue les

efforts de médiation de l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Le Soudan du Sud vient de commencer sa reconstruction pacifique, et le chemin sera long et difficile. Il a donc besoin d’un appui vigoureux de la part de la communauté internationale. La Chine espère que le Conseil et l’ensemble de la communauté internationale continueront d’apporter un appui à l’IGAD. Dans l’intervalle, nous encourageons vivement toutes les parties au Soudan du Sud à faire des compromis et à déployer des efforts pour la formation rapide d’un gouvernement de transition afin de rétablir la paix, la stabilité et le développement dans le pays dans les meilleurs délais. La Chine continuera de jouer un rôle constructif dans le règlement politique de la question du Soudan du Sud.

Enfin, et surtout, je souhaite plein succès à la délégation angolaise dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité, en mars.

M. Pressman (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Le Conseil s’attaque à divers problèmes, et nous avons du mal à nous mettre d’accord et à dégager un consensus sur le règlement d’un grand nombre d’entre eux. Néanmoins, s’agissant d’un de ces problèmes, la volonté du Conseil de sécurité et, de fait, des Membres de l’ONU, ne saurait être plus claire : la Corée du Nord. Ces dernières semaines, les actes dangereux de la Corée du Nord et son mépris des précédentes résolutions du Conseil appellent des mesures fermes de la part de l’organe auquel la Charte des Nations a confié la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Soyons clairs : les essais nucléaires et les tirs de missiles effectués par la Corée du Nord sont souvent décrits comme des « actes de provocation ». Cet euphémisme ne rend cependant pas compte de ce que fait le régime nord-coréen. Il ne se contente pas de provoquer, d’agir au mépris des exigences du Conseil de sécurité et du monde d’ailleurs. Non, à chaque fois qu’elle effectue un essai ou un tir, la Corée du Nord développe à un rythme constant et de manière concrète ses capacités opérationnelles de mise au point et de déploiement d’armes nucléaires. Avec chaque essai, chaque prétendu acte de provocation, la Corée du Nord renforce ses capacités de mettre en péril tous les pays du monde. À chaque acte de défi, nous devons renforcer notre détermination collective à y mettre fin.

Nous ne pouvons tolérer ces actes d’un régime qui, de manière grotesque, généralisée et systématique, bafoue le droit international en portant atteinte aux droits de son peuple et, avec une précision et un mépris semblables, fait fi de la volonté du Conseil en mettant au point les armes les plus dangereuses connues de l’humanité. C’est pourquoi, hier, après avoir collaboré et consulté longuement et de manière productive des partenaires, les États-Unis ont déposé un projet de résolution en réplique aux récents essai nucléaire et tir de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord. S’il est adopté, ce projet de résolution représenterait le plus solide ensemble de sanctions imposées par le Conseil de sécurité depuis très longtemps. Ces sanctions enverraient au régime de la République populaire démocratique de Corée un message qui ne laisse subsister aucun doute : « le monde n’acceptera pas vos activités de prolifération, vos actes auront des conséquences, et nous œuvrerons sans relâche pour mettre un terme à votre programme nucléaire. »

Ces sanctions ne sont pas punitives. Elles sont pragmatiques et appuieront nos efforts collectifs visant à entraver le programme de la République populaire démocratique de Corée en faisant en sorte qu’il soit plus difficile pour ce pays de lever les fonds, d’importer les technologies et d’acquérir le savoir-faire nécessaires au développement de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illicites. Tant que la Corée du Nord continuera de porter atteinte à la sécurité internationale par sa recherche dangereuse d’armes nucléaires, nous devons travailler ensemble pour contrarier ses capacités de mettre en péril notre sécurité commune et lui demander de rendre compte de ses actes.

En Syrie, les efforts se sont intensifiés pour garantir un accès humanitaire libre tout en mettant en place la cessation des hostilités qui conduira à la reprise de pourparlers politiques. Le Groupe international de soutien pour la Syrie et les parties syriennes travaillent ensemble en vue d’une cessation des hostilités qui devrait entrer en vigueur ce soir à minuit heure de Damas, ce qui offre une possibilité de mettre fin à la terrible violence et d’apaiser les souffrances du peuple syrien. Nous nous attendons à ce que la cessation effective des hostilités mette fin aux bombardements aériens et aux offensives terrestres menées par le régime, qui ont coûté la vie à tant de personnes et entraîné ces derniers jours le déplacement de plus de 70 000 personnes aux alentours d’Alep.

En attendant, nous accueillons avec satisfaction les récents progrès accomplis concernant l'accès humanitaire à un petit nombre de zones assiégées, mais ce n'est qu'un début. Même si nous saluons le travail réalisé par l'équipe spéciale chargé des questions humanitaires du Groupe international de soutien pour la Syrie, il ne s'agit que de la première étape vers un accès humanitaire total, durable et sans entrave, dans tout le pays. Nous ne nous satisferons pas de livraisons ponctuelles à un petit nombre de zones qui auraient dû bénéficier d'une assistance sans entrave dès le début, qui a été totalement refusée et, dans certains cas, depuis des années.

Au cours des 10 derniers jours, des convois ont apporté de l'aide à moins de 100 000 personnes, soit moins d'un quart du nombre de personnes vivant dans les zones assiégées en Syrie. Des millions de personnes ont encore besoin d'une aide d'urgence. Le régime syrien et toutes les autres parties doivent lever absolument tous les obstacles à la fourniture de l'aide. En fin de compte, le seul moyen de mettre un terme au conflit syrien passe par un processus politique aboutissant à une transition politique conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

La crise au Soudan du Sud se poursuit. Une impulsion fait cruellement défaut de la part des parties adverses. Nous avons entendu un ensemble complet d'exposés sur le Soudan du Sud vendredi dernier et hier. L'exposé présenté par le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, était particulièrement important. La Commission est essentielle pour la réalisation de progrès au Soudan du Sud, et nous espérons que nous continuerons d'entendre des comptes rendus réguliers de la situation de la part du Président de la Commission pour appuyer comme il se doit son travail de supervision de la mise en œuvre de l'accord de paix.

Nous restons préoccupés par les atteintes aux droits de l'homme au Soudan du Sud, et l'exposé du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a décrit une stratégie de terre brûlée, une stratégie qui se manifeste par le fait que des civils sont délibérément brûlés vifs chez eux. Comme l'ONU l'a présenté en détail dans un récent rapport sur l'État de l'Unité, nous voyons maintenant des stratégies de survie dans les foyers les plus durement touchés par l'insécurité alimentaire, y compris le fait que des experts de la sécurité alimentaires observent la consommation de choses au Soudan du Sud qu'ils n'avaient jamais vu être consommées auparavant, notamment la consommation de peau de chèvre séchée reconstituée, c'est-à-dire que de la peau de chèvre arrachée à des meubles est mangée, ou la consommation de la partie intérieure de troncs de palmiers, ce qui veut dire que du bois est mangé.

Vu le caractère semble-t-il interminable et terrible des atteintes commises au Soudan du Sud, nous devons tous rester déterminés à appuyer l'application du principe de responsabilité pour les auteurs, y compris par les dispositifs présentés dans l'accord de paix, à savoir la création d'un tribunal mixte crédible. Les Sud-Soudanais méritent la sécurité et la paix, et ils méritent également la justice.

Au Burundi, même si nous nous félicitons des récentes annonces et informations relatives à la libération de prisonniers, ces annonces doivent être suivies d'actes. Un dialogue crédible avec l'opposition, au-dehors du Burundi, doit reprendre maintenant. Malheureusement, le Gouvernement continue de réprimer la société civile et l'opposition politique. Et, hélas, des violations généralisées des droits de l'homme sont commises chaque jour. Le Conseil doit donc forcément continuer d'envisager toutes les options pour veiller à ce qu'un processus politique crédible soit en marche et que les civils soient en sécurité.

La semaine dernière, six militants ont été arrêtés en République démocratique du Congo après avoir demandé au Président Kabila de quitter le pouvoir. Mercredi, ils ont été condamnés à deux ans de prison pour incitation. L'intimidation doit cesser et, dans les mois à venir, le Conseil de sécurité doit continuer de s'attacher à assurer des élections crédibles en temps voulu.

Enfin, nous nous félicitons que le Conseil ait examiné la situation politique et la situation des droits de l'homme en Birmanie dans le cadre de consultations hier après-midi. Nous saluons en particulier le point de vue du HCDH et continuerons d'encourager de nouveaux échanges de haut niveau du Conseil avec le Haut-Commissariat dans le cadre de futures séances.

Une période postélectorale pacifique est décisive pour la stabilité et le maintien de la confiance de la population birmane dans le cadre de cette transition. Cependant, à l'évidence, des obstacles considérables continuent d'entraver la mise en place d'un gouvernement pleinement démocratique et civil. Bien que nous ayons observé plusieurs mesures clefs allant dans la bonne direction, nous demeurons préoccupés par les problèmes importants en matière de droits de l'homme sur différents

fronts, y compris, mais pas seulement, le traitement des Rohingya. La situation dans l'État de Rakhine demeure sombre, et le Gouvernement doit prendre des mesures importantes, durables et stratégiques pour lutter contre la haine et l'intolérance, et trouver une solution à cette crise.

Je tiens enfin à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, pour votre dynamisme durant le mois écoulé. Nos travaux du mois ne sont pas encore achevés.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je vous remercie tout d'abord, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble de votre délégation, de votre excellent travail. Je dirai que votre présidence a été dynamique et militante : dynamique car nous avons continué de travailler à un excellent rythme, mais aussi militante dans le sens où elle a appelé l'attention du Conseil de sécurité et de ses membres sur des questions qui, bien qu'elles nous concernent tous, revêtent aussi une importance particulière pour le Venezuela.

Le Venezuela, en tant que Président, a été tout à fait dans son droit de nous amener à examiner ces questions, de la même manière que d'autres membres du Conseil ou ceux qui ont les mêmes droits utilisent le mécanisme des « Questions diverses » pour appeler notre attention sur diverses sujets qui les intéressent parce qu'ils jugent pertinent de les examiner à ce stade.

Je ne vais pas parler de toutes les questions que nous avons couvertes, étant donné, Monsieur le Président, que votre exposé détaillé a couvert quasiment tout, et que mes collègues ont fait référence à la totalité des sujets. Ce que je voudrais faire ici, c'est me livrer à une réflexion sur les 57 jours que ma délégation a passés au Conseil, et rappeler certains thèmes qui ne sont peut-être pas totalement nouveaux pour le Conseil, mais qui ont appelé mon attention. Je voudrais souligner que nous avons eu un ordre du jour chargé, rempli d'horreurs telles que les crises humanitaires au Moyen-Orient et dans la Corne de l'Afrique, qui sont vraiment déprimantes. C'est le lieu ici de souligner et de saluer le rôle que jouent les organismes humanitaires du système des Nations Unies et les nombreuses organisations non gouvernementales dont les travailleurs risquent leur vie sur le terrain. Nous avons vu les rapports indiquant, hélas, que des dizaines de travailleurs humanitaires ont perdu la vie dans ces conflits.

Dans le même temps, je tiens à souligner le sacrifice des contingents déployés dans les nombreuses opérations de maintien de la paix, qui ont aussi enregistré de nombreuses pertes en vies humaines en s'acquittant des missions confiées par le Conseil de sécurité. Et je suis donc fier de pouvoir dire que nous avons sur le terrain un grand nombre de personnes qui non seulement portent le drapeau des Nations Unies, mais qui le défendent de leur vie.

Je voudrais aussi souligner le rôle que jouent sur de nombreux terrains les Représentants spéciaux du Secrétaire général. Dans nombre de crises où ils sont actifs – et je ne vais pas citer de noms parce que je risque d'en oublier certains, ce qui serait injuste de ma part – nous observons leur persévérance, leur détermination, leurs efforts, leur impartialité et leur objectivité. C'est là aussi quelque chose dont nous devons, à notre avis, nous féliciter. Il s'agit d'un bilan très positif à faire de ces 57 jours passés au Conseil de sécurité.

Je voudrais peut-être analyser aussi la façon dont nous avons travaillé au cours de ces 57 jours. Nous avons tenu plus de 75 réunions, soit plus d'une réunion par journée du calendrier, ce qui veut dire que nous avons tenu beaucoup de séances. Ceci dit, si l'on regarde les résultats, ils sont en effet beaucoup moins nombreux. Nous avons jusqu'à présent six résolutions, dont cinq sont essentiellement des résolutions de prorogation, « roll over », comme on dit en anglais. Il y en a eu une sur la Colombie – et je m'en félicite, mais elle est exogène au Conseil; le mérite en revient aux Colombiens qui ont fait un excellent travail, avec l'appui de Cuba, de la Norvège, du Chili et du Venezuela. Cette résolution est donc le fruit d'une action menée en dehors du Conseil, et ce dernier a d'ailleurs très bien fait de l'approuver et de l'adopter.

Les autres résultats de l'action du Conseil de sécurité auront été les multiples déclarations à la presse. J'en ai compté 21, dont huit ont été publiées pour condamner des attentats terroristes, pour dire aux médias que nous sommes contre le terrorisme, que nous condamnons ces actes. Il s'agit donc d'une réaction automatique. Il reste 13 déclarations portant sur le fond. Le problème donc est que nous réagissons à des situations horribles sur le terrain par des déclarations à la presse.

D'un autre côté, il y eu des éléments positifs. Je crois que c'est Gérald qui a dit que nous ne sommes peut-être pas satisfaits, mais soulagés s'agissant de la Syrie,

par exemple. Je dirais que les progrès que nous avons observés s'agissant de la Syrie ont été obtenus en dehors du Conseil, mais non pas des membres du Conseil qui continuent de jouer un rôle important, dont nous nous félicitons et que nous appuierons. Je crois que le Conseil sécurité doit appuyer toutes les actions susceptibles de contribuer à apaiser la situation sur le terrain et à la faire progresser.

Le processus de négociation s'est déroulé en dehors du Conseil de sécurité. C'est peut être mieux ainsi. Mais pour moi, en tant que membre récent du Conseil, je tiens à signaler que je trouve cela intéressant, le fait que des questions de cette importance soient traitées de façon plus utile en dehors du Conseil.

Je voudrais revenir à une chose que j'ai déjà dite lors de notre séance de synthèse, à savoir la distinction faite entre séances et consultations, entre séances plénières et consultations. Cela me rappelle le titre d'un poème du poète uruguayen Mario Benedetti « Démystifions la voie lactée ». C'est un très beau poème que je ne vais pas déclamer ici. Mais l'idée de démystifier est très importante. Faisons en sorte de démystifier les consultations. Franchement, en consultations, aucun membre du Conseil de sécurité n'a à mon sens dit quelque chose qu'il n'aurait pas pu dire ici dans la salle du Conseil, devant tous les membres. Nous pouvons le faire ici, puis aller dans la petite salle dire les choses qui ne peuvent être dites qu'en cercle restreint. Mais la vérité, c'est que tout ce que j'ai entendu là-bas aurait très bien pu être dit ici. En parlant d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, je me demande si on ne devrait pas aussi améliorer cette pratique qui relève de la culture du Conseil.

Parlant du Conseil, je voudrais rendre hommage à la présidence, à laquelle il n'incombe pas, à elle seule, d'obtenir des résultats sur de nombreuses questions, comme par exemple la Syrie ou le Yémen. Cela ne dépend pas d'elle. Mais la présidence vénézuélienne a soulevé la question des méthodes de travail des organes subsidiaires, en particulier des comités de sanctions. Avec une idée bien précise, elle a fait une proposition et préparé une note du Président. Il s'agit d'un travail utile pour le Conseil, qui a été bien mené par la présidence et il s'agit d'une réalisation concrète et d'une contribution du Venezuela au fonctionnement du Conseil.

Sur ce, Rafael, je voudrais t'exprimer à nouveau notre gratitude, ainsi que ta délégation. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à nos chers collègues angolais, mardi, et leur souhaiter plein succès.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Rafael. Tout d'abord, je voudrais te remercier, ainsi que ton équipe, pour l'excellente manière avec laquelle vous avez présidé les travaux du Conseil. Nous ne serions rien sans nos équipes. Je ne le sais que trop, et je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter plein succès à la présidence angolaise.

Je vais m'en tenir à deux points. Comme le dit toujours Elbio Rosseli, il est très difficile de dire quelque chose de nouveau quand on intervient en dernier lieu. Je vais essayer de dire quelque chose de nouveau. Je voudrais d'abord évoquer une pratique à laquelle on a eu recours ce mois-ci, les « questions diverses ». D'après nos calculs – en effet, mon équipe a travaillé intensément –, tu as convoqué 12 séances pour faire le point sur certaines questions; même si tu dis en avoir convoqué 14. À mon avis, la pratique d'organiser des séances au titre de « questions diverses » est nécessaire et louable parce qu'en fin de compte, c'est en ça que consiste le travail du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité ne peut pas se contenter de se réunir en fonction du calendrier établi sur la base du système d'établissement des rapports. Le Conseil doit se réunir quand il y a une situation qui exige son attention. Cependant, Monsieur le Président, 14 séances, c'est un peu trop à mon avis, malgré toute l'affection et toute la confiance que je vous porte. Monsieur le Président, vous avez eu le grand mérite de créér une nouvelle dynamique, une nouvelle doctrine, mais pour les présidences futures – l'Angola, la Chine, et ensuite l'Égypte – je voudrais dire qu'il convient de rechercher un équilibre entre la qualité et la quantité. C'est très bien de convoquer des séances au titre de « questions diverses », mais nous devons les réserver aux véritables situations d'urgence. Avec le recul, on peut constater que par le passé, les séances au titre de « diverses questions » étaient exceptionnelles, mais ce mois-ci, elles sont devenues fréquentes. Monsieur le Président, c'est bien; vous avez créé une nouvelle école de pensée, mais j'appelle à la prudence.

Deuxièmement, l'Espagne fait partie des grands défenseurs de la transparence. La transparence signifie que dans une certaine mesure, l'Assemblée générale peut être informée de ce que nous faisons au Conseil de sécurité. Je suis très fier de ce que mon équipe ait décidé, durant notre présidence, de clôturer le mois par une séance récapitulative – qui a par la suite été qualifiée de séance récapitulative de style Tolède – au cours de laquelle les membres du Conseil de sécurité et

les membres de l'Assemblée générale ont pu échanger des vues.

Cela m'attriste de voir qu'il y a peu de gens qui suivent aujourd'hui notre s notre séance. Pourquoi cela m'attriste-t-il? Eh bien, tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas s'adresser à nous; parce que nous sommes ici, dans cette magnifique salle, en train de parler de ce que nous faisons au sein du Conseil de sécurité et ils doivent se contenter d'écouter et ne peuvent pas poser de questions. Pour les futures présidences, si elles sont d'accord, l'Espagne demande que – ici, je m'adresse à l'Angola, à la Chine, à l'Égypte et aux présidences qui suivront – les séances récapitulatives organisées à la fin de la présidence soient des séances de style Tolède. Autrement dit, que l'on permette aux membres de l'Assemblée générale de nous poser des questions. Je ne m'attarderai pas davantage sur ce point.

J'ai trouvé très intéressante l'intervention de l'Ambassadeur Rosseilli quand il a parlé de la prolifération des réunions et de l'absence de résolutions. Je voudrais ajouter un autre point, qui me préoccupe davantage. C'est vrai que nous nous réunissons beaucoup et que nous produisons peu. Je voudrais le dire autrement. Je pense que nous parlons trop et que nous mettons en œuvre trop peu. Il y a trop de verbiage durant les séances du Conseil, il y a quelques résolutions, mais là où nous échouons vraiment, c'est dans la mise en œuvre des résolutions et des déclarations du Président.

La deuxième question que je voulais évoquer concerne les affaires humanitaires. Je pense que cela a été l'une des grandes caractéristiques de la présidence vénézuélienne, et je l'en félicite. Il y a eu des réunions interminables sur les affaires humanitaires en Syrie, au Yémen, au Soudan du Sud et ailleurs. En fin de compte, nous parlons de personnes qui sont dans le besoin. Je pense que les réunions du Conseil portant sur les questions humanitaires devraient permettre de faire trois choses : premièrement, établir des mécanismes d'alerte rapide; deuxièmement, faciliter la fourniture de l'aide humanitaire; troisièmement, et plus important, promouvoir le respect du droit international humanitaire.

Pour terminer, je voudrais aborder deux questions très spécifiques, qui sont liées aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Premièrement, en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, je souscris pleinement à l'intervention de l'Ambassadeur du Japon. Je considère qu'il est absolument nécessaire que le Conseil de sécurité adopte une résolution qui permettrait de relever le niveau du régime des sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée du point de vue qualitatif. Pourquoi? Premièrement, les résolutions antérieures se sont révélées insuffisantes. Deuxièmement, – et ici, j'espère que les 15 membres du Conseil sont de mon avis –, car il faut projeter une image d'unité et s'exprimer d'une seule voix. Troisièmement, je pense qu'il est urgent de le faire parce que face à des menaces à la paix et la sécurité internationales, les membres du Conseil de sécurité ne peuvent pas se permettre d'agir tardivement.

Quant à la Syrie, je serai très bref parce que je suis convaincu que nous allons adopter une résolution cet après-midi. Par conséquent, je réserve mon intervention pour cet après-midi, durant la séance qui se tiendra à partir de 15 heures.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais prendre la parole à nouveau à titre national.

Cette séance a été très intéressante à mon avis. Je voudrais tout d'abord préciser que nous avons convoqué une séance publique de synthèse selon la formule Tolède, lundi à 16 heures, et que vous êtes invités. Nous en avons pris l'engagement lorsque nous avons assisté à la première séance de ce type organisée par l'Espagne, et nous y tenons. Comme les membres du Conseil le savent mieux que moi – parce qu'ils sont ici depuis plus longtemps que moi, en particulier les membres permanents, et ici, je m'adresse surtout au Royaume-Uni – cette séance est organisée parce qu'elle donne lieu à un document officiel. Tout ce que nous disons ici est enregistré. J'entends les transcripteurs qui sont en train de préparer les documents. C'est aussi un moyen pour le Conseil de rendre compte de son action. On ne peut pas régler en un mois le problème lié au fait que le Conseil de sécurité est plus ou moins discrédité ou a plus ou moins de légitimité au sein de l'ONU. Il y a quelques problèmes que le Conseil de sécurité n'arrive pas à régler qui font que l'Assemblée considère le Conseil comme une entité aux décisions arrêtées d'avance. Quoi qu'il en soit, la première chose est que nous devons nous réunir lundi à 16 heures. Nous avons essayé d'inclure dans l'ordre du jour toutes les demandes qui ont été faites. Le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne sera ici lundi et dans l'après-midi, durant la séance sur la question du Kosovo, le Ministre des affaires étrangères de la Serbie et le représentant du Kosovo seront là. Toutefois, après cette séance, nous aurons une autre séance au cours de laquelle nous espérons que tous les membres de

l'Assemblée générale s'exprimeront sur cette question. J'invite donc les ambassadeurs à se joindre à nous pour que nous puissions répondre à ces questions.

Autre chose, c'est que lorsque nous avons vu le programme initial d'activités qui avaient déjà été prévues sur la base du programme d'établissement des rapports, nous avons pensé qu'il serait très triste de nous contenter de mener des travaux à l'appui du Secrétariat alors qu'il y a tant de problèmes dans le monde. Le Secrétariat fait un excellent travail, mais il y a également des dossiers d'actualité ou en souffrance. Donc, pour nous, la seule façon d'introduire ces questions était de le faire au titre du point « diverses questions ». Nous ne nous n'attendions pas à ce que toutes les séances tenues au titre de « diverses questions » donnent lieu à une résolution parce que, comme tout le monde le sait, en particulier les cinq membres permanents, le Conseil de sécurité est devenu une caisse de résonance politique et il y a tout un processus qui permet, si possible, de dégager un consensus sur une question. Nous avons pu le constater en ce qui concerne la Syrie. Je ne sais combien de résolutions ont été adoptées ni combien de réunions ont été organisées à propos de la Syrie. Nous espérons que, finalement, aujourd'hui, nous pourrons signer un cessez-le-feu, qui n'est que la première étape d'un processus. Nous avons également pu le constater s'agissant de l'Ukraine, parce que cela fait déjà un an que nous siégeons au Conseil. Il y a en outre des thèmes récurrents qui suscitent beaucoup d'intérêt. Quand il s'agit de la question des essais nucléaires, nous nous réunissons le dimanche.

Et c'est ainsi que cela doit se passer, même si je parle pour notre compte et selon notre appréhension des choses, et je remercie beaucoup le représentant de l'Uruguay de ce qu'il a dit à cet égard, sur l'activité et l'activisme, car comme Sud-Américains, il nous connaît, nous nous connaissons bien.

Nous ne pouvons, quant à nous, permettre que l'on ne parle pas du Sahara occidental, par exemple. Personne ne parle du Sahara occidental. Il n'y a pas moyen de parler de la dernière colonie d'Afrique, ainsi, dans une séance publique, en raison des blocages. Il est possible qu'à un moment donné réapparaisse un conflit, ou qu'un Front Polisario viole le cessez-le-feu, que nous repartions en guerre, et là nous examinerons cette question en urgence, mais il en va de même de la question de Palestine. En ce qui nous concerne, en réalité, nous n'espérons rien, parce que le Conseil de sécurité n'est pas capable de donner même quelques éléments à la presse en ce qui concerne la question palestinienne, rien que cela. Pourtant, les enfants continuent de mourir, la situation est de plus en plus compliquée et à tout moment, nous sommes sur le point de voir se déclencher un conflit en Palestine. À ce moment-là, nous nous réunirons en urgence. Alors, viendront les réunions humanitaires.

Et c'est ainsi que le Conseil de sécurité réagit plutôt que de prévenir. C'est pour cela que la seule possibilité que nous entrevoyons d'aborder les questions dont nous estimons que l'examen ne peut plus continuer d'être différé réside dans la rubrique « Questions diverses ». De plus, nous avons pris cette décision durant notre présidence – dont je tiens à préciser qu'elle n'est pas terminée car, ainsi que l'a dit Davey, l'Ambassadeur Pressman, le travail n'est jamais achevé, car il doit craindre que nous ne nous réunissions pas demain – et nous allons nous réunir demain. Et nous nous réunirons lundi aussi, jusqu'à ce que nous ayons traité toutes les questions dont nous sommes saisis. Puissions-nous nous prononcer sur tous les projets de résolution en attente, concernant notamment la Corée du Nord et la Syrie, et faire tout ce que nous avons à faire. Nous n'en avons donc pas terminé mais nous n'avions que cette plage horaire pour organiser la séance récapitulative.

Comme je le disais, nous n'espérons plus, et il est difficile de mesurer l'efficacité d'un organe en fonction de la quantité de résolutions qu'il adopte. C'est un débat politique, dans laquelle il s'agit de créer une prise de conscience, de travailler à un consensus, mais en fin de compte, là encore, tous les pays doivent consulter leur capitale pour savoir ce qu'ils vont faire. Le Conseil de sécurité, c'est cela, précisément, c'est une caisse de résonance sur les différents problèmes.

Pour revenir au commentaire de Matthew, l'Ambassadeur Rycroft – et je regrette qu'il ait quitté la salle, il doit être en train de travailler sur certains des projets de résolution – concernant la transparence et la question de l'interaction, il nous semble par exemple que le fait que plus de 70 pays ont exprimé leurs vues au débat public sur la nécessité de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies (voir S/PV.7621) est très important. Si personne n'était venu, alors oui, nous serions préoccupés parce que cela voudrait dire que ce sont des aspects qui ont cessé d'être importants pour les pays. Encore une fois, je n'espère pas que l'ONU change sa perception des choses, ni le Conseil de sécurité, mais ma tâche est de dire à l'Assemblée générale et au Conseil que cela est

important, parce que dans certaines situations, ces buts et ces principes sont violés ou sont sur le point de l'être.

L'autre fait que je souhaite mettre en exergue – et j'apprécie toutes les observations faites à cet égard – est que nous avons pour la première fois écouté ici des pays tombant sous le coup de sanctions parler de la question de la transparence. Rien n'est moins transparent qu'un comité de sanctions. C'est horrible, nul ne sait ce qui se passe, et les décisions qu'on y prend sont encore moins transparentes. De sorte qu'il s'agit évidemment d'un organe politique, où il n'y a pas de spécialistes techniques : personne parmi ceux qui sont ici assis ne sont experts de quoi que ce soit, il s'agit uniquement de politiques, qui ont une position politique et nous devons être prêts à débattre. Dans notre pays, nous sommes habitués au débat démocratique. Le droit de veto n'y existe pas. Il s'agit d'un débat démocratique ouvert à tous et c'est donc la majorité qui décide. C'est ce que nous voudrions mettre en place.

Je remercie tous les délégués de leurs observations, et de leurs expressions d'amitié et de sympathie à l'égard de notre pays. Nous nous sommes efforcés de donner un aperçu de ce qu'est l'idiosyncrasie vénézuélienne. Nous continuerons en permanence de le faire et de resserrer les liens avec tous les pays de la communauté internationale, en nous montrant tels que nous sommes, un peuple de paix, dont la position est claire, dont les principes sont très clairs, mais qui s'efforce toujours de construire et d'aider le reste de la communauté internationale.

Le représentant de l'Espagne a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je me réserve pour la séance récapitulative au format de Tolède que vous venez d'annoncer, Monsieur le Président, et dont je vous félicite.

La séance est levée à 12 h 25.